

l'autre, et au nom desquelles on réclame avec le plus d'insistance le maintien du régime prohibitif ou ultra-protecteur, en affirmant qu'on a pour mobile l'intérêt des populations ouvrières qu'elles occupent : la filature du coton et les forges.

Comparons la filature française, protégée qu'elle est par la prohibition, à celle du Zollverein, qui ne l'est que par des droits d'une grande modération, car ils sont *quarante fois* moindres que ceux sous lesquels sont admis en France les filés de coton d'un haut numéro, les seuls qui ne soient pas prohibés (22 c. au lieu de 8 fr. 40 c. par kilogramme). Des deux pays, quel est celui où cette branche du travail national se développe le plus et offre aux bras des populations un plus grand accroissement de travail, et où il y a, par conséquent, une plus forte impulsion pour les salaires ? Il y a quinze ans, le Zollverein ne filait que 17 millions de kilogrammes de coton brut ; c'est la moyenne des trois années 1841, 1842, 1843. Pour la France, la moyenne correspondante est de 57 millions 700,000. Prenons maintenant les trois dernières années dont le résultat soit connu pour le Zollverein, 1852, 1853, 1854 ; la moyenne du Zollverein a été de 39 millions 180,000 kilogrammes ; celle de la France, de 73 millions ; l'accroissement est de 26 pour 100 pour nous ; il est de 130 pour 100 pour le Zollverein. Ainsi, pendant que, dans nos filatures, les populations ouvrières obtenaient un supplément de travail représenté par 1, dans l'industrie similaire du Zollverein elles en acquéraient un quintuple. Telle est la proportion des forces respectives qui poussent à la hausse des salaires dans les deux pays. La législation douanière de la France et du Zollverein sur les filés de coton étant ce qu'elle est, il ne faut pas s'étonner d'une différence aussi marquée, entre les deux pays, dans le développement de cette branche du

travail national. Ce serait le contraire qui serait surprenant ; car, on le sait bien, la concurrence est le nerf de l'industrie, le principal promoteur du progrès dans les arts utiles. Chez nous, la concurrence est presque amortie dans la filature, parce que nos filateurs, à l'abri du régime prohibitif, ont le monopole du marché national, et il ne leur est pas difficile de s'entendre pour maintenir presque toujours les prix au niveau qui leur convient ; or il leur convient que ce niveau soit élevé. Avec de hauts prix, la consommation des filés se développe lentement en France. Des dispositions douanières différentes dans le Zollverein produisent les résultats bien différents, et éminemment favorables à la cause populaire, qu'on vient de lire.

Passons à l'industrie des fers.

Il y a cinquante ans, la France et l'Angleterre produisaient à peu près la même quantité de cette matière si utile à tous les arts. M. Héron de Villefosse, dans son ouvrage de la *Richesse minérale*, porte pour 1807 la production de la France à 238,000 tonnes (de 1,000 kilog.) de fer marchand et de fonte moulée, et celle de l'Angleterre à 265,000. Où en sommes-nous aujourd'hui les uns et les autres ? Évaluée en fonte brute, la production de l'Angleterre est de 3 millions 200,000 tonnes ; la nôtre est de 800,000. Il y a cinquante ans, nous étions à un dixième près au niveau des Anglais ; présentement nous n'atteignons plus que le quart de leurs proportions. D'où cette énorme différence, sinon de ce que la législation douanière a maintenu plus élevés en France les prix de la fonte et du fer ? Sous l'impulsion de prix de plus en plus modiques, la fonte et le fer ont été appliqués par les Anglais à une multitude d'usages ; chez nous, par la cause contraire, l'emploi en est demeuré restreint. L'agriculture anglaise, par exemple, absorbe d'énormes

quantités de fer et de fonte, tandis que la consommation de ces mêmes articles par l'agriculture française est tout à fait exiguë, et c'est une des causes pour lesquelles chez nous le premier des arts utiles est tant en arrière ! Sous l'ancien régime, le droit sur les fers était modéré ; il le fut plus encore sous la République et le premier Empire. Mais un des actes les plus regrettables du gouvernement royal pendant l'année 1814, fut de porter à un taux exorbitant le droit sur les fontes et les fers, non sans promettre solennellement qu'à *une des sessions prochaines* on les réduirait. Mais la *session prochaine* n'est venue qu'en 1853 ; on avait même fortement augmenté les droits dans l'intervalle, et encore depuis 1853 les droits sur ces matières restent-ils triples de ce qu'ils étaient sous le premier Empire. Si en 1814 on se fût contenté d'accroître modérément les droits sur les fers et les fontes, et si à l'une des *sessions prochaines* on les eût effectivement ramenés au point où ils étaient sous le gouvernement impérial, notre production en ce genre serait aujourd'hui le double ou le triple de ce qu'elle est. La France, en effet, possède des gisements de charbon et de minerai qui peuvent soutenir, à peu de chose près, la comparaison avec le Staffordshire et le pays de Galles, et si nos maîtres de forges eussent été aiguillonnés, ils s'y fussent immédiatement transportés. Dans ces circonstances, l'industrie des forges occuperait chez nous beaucoup plus d'ouvriers qu'elle ne le fait aujourd'hui. Je le demande donc : dans cette industrie, de même que dans celle de la filature du coton, le système prohibitif a-t-il favorisé le développement du travail et l'élévation des salaires ? N'a-t-il pas, au contraire, exercé à cet égard une action restrictive ?

Mais ce qui précède ne donne qu'une idée imparfaite de ce que le travail national gagnerait par la suppression

des exagérations dont le parti prohibitionniste, aujourd'hui même, se porte le défenseur avec un redoublement d'ardeur et d'activité. Dans l'industrie cotonnière et dans l'industrie métallurgique, il ne faut pas voir seulement la production des filés de coton ou celle des fontes et des fers bruts; il faut prendre en sérieuse considération les grandes et nombreuses industries qui mettent en œuvre ces premiers produits. La filature du coton n'occupe pas plus de 70,000 ouvriers; l'industrie cotonnière dans son ensemble en fait travailler 600,000, tisserands, imprimeurs, teinturiers, mousseliniers, tuliers, brodeurs. Il n'y a qu'une voix dans le monde pour admirer nos toiles de coton imprimées ou teintes, nos tulle, nos mousselines, etc. Si les filés n'étaient pas tenus chez nous à des prix presque toujours excessifs, non-seulement nous fabriquerions beaucoup plus de ces articles pour la consommation intérieure, mais encore nous en produirions des quantités pour le marché général.

L'Angleterre place dans le monde, en articles de coton, une masse de marchandises qui vaut près d'un milliard de francs, et dont les quatre cinquièmes sont des tissus (1). La cherté des filés met nos fabricants de tulle, de mousseline, de jaconas, de toiles peintes et d'impressions, qui sont si habiles, dans l'impossibilité de prendre une part importante à ce commerce gigantesque. C'est pour le pays, et particulièrement pour les populations ouvrières, une perte incalculable.

Une observation analogue s'applique aux industries dont le fer, à ses différents états, est la matière première, industries de la nature desquelles il est d'occuper vingt fois plus d'ouvriers que les forges qui leur four-

(1) En 1856, l'exportation de l'Angleterre en articles de coton de toute sorte, sauf les filés, a été de 30,29,000 liv. st. (763 millions de fr.); il y a eu en outre une exportation de filés de 8,066,000 liv. st. (204 millions).

nissent la matière brute. Si nous avons la fonte et le fer au même prix à peu près que les Anglais, la France en ouvrerait bien davantage pour son usage propre, et on s'adresserait de toutes parts à nos ateliers pour se procurer des machines, des outils, des métiers, et toute sorte d'autres articles en métal. Déjà, malgré la position désavantageuse que notre régime des douanes fait aux constructeurs français par rapport au marché général (1), ils exportent de leurs ouvrages. Les journaux annoncent un jour qu'un pont de tôle sur la Theiss, au fond de la Hongrie, vient d'être commandé à un constructeur français; un autre jour ce sont les machines locomotives nécessaires à un chemin de fer espagnol; une autre fois ce sont de nombreux métiers à filer et à tisser destinés à l'Allemagne ou à la Suisse, ou des machines à vapeur demandées par le Chili, ou par l'Égypte, ou par la Russie. Que ne serait-ce pas si nos ateliers de construction et tous ceux qui mettent en œuvre les produits bruts des forges et aciéries étaient dégagés des lourdes entraves que leur impose notre système douanier sur les fers, les fontes, les aciers? Quelle masse de travail ne leur viendrait-il pas (2)?

(1) La législation autorise, en faveur du producteur français qui exporte des ouvrages en fer, fonte ou acier, un certain drawback, c'est-à-dire le paiement d'une prime destinée à représenter plus ou moins exactement l'enchérissement causé par la douane sur les matières qu'il emploie; mais ce drawback consiste seulement en une somme égale au droit qu'aurait acquitté un poids de fonte égal à celui de l'ouvrage exporté. Excepté pour les ouvrages et appareils qui sont en fonte, c'est bien au-dessous de l'enchérissement subi par ce producteur, pour plusieurs motifs: 1<sup>o</sup> il n'importe pas de la fonte pour l'affiner et la convertir en fer; 2<sup>o</sup> il achète du fer qui est renchéri en proportion bien plus que la fonte; 3<sup>o</sup> la conversion de la fonte en fer occasionne un fort déchet. Enfin les formalités pour obtenir le drawback sont multipliées, minutieuses, et rebutent beaucoup de personnes.

(2) En 1856, l'Angleterre a exporté en objets en fer, fonte ou acier, tels que machines, quincaillerie et coutellerie, une valeur de 6 millions

Il serait facile de multiplier des exemples qui conduiraient à cette conclusion, que, lorsqu'on abandonne le système prohibitif et qu'on laisse agir la concurrence étrangère, le travail national, au lieu d'y perdre, se développe; les bras, au lieu d'être moins occupés, le sont davantage; les salaires, au lieu de se réduire, grossissent.

L'Angleterre, par la vaste expérience qu'elle a faite dans ces dernières années sur ses industries, fournit en ce genre des indications non moins décisives que celles que nous avons empruntées à l'histoire commerciale du Zollverein, à propos des filés de coton. S'il est quelque chose de démontré, par exemple, c'est que jamais l'industrie des soieries en Angleterre ne s'est développée et n'a occupé les bras autant que depuis l'époque où l'on a cessé de l'entourer de la prohibition, pour la soumettre à des droits décroissants.

En 1825, cette industrie était protégée en Angleterre par la prohibition. M. Huskisson y substitua des droits de 30 pour 100, qu'en 1846, Robert Peel réduisit de moitié. Les fabricants de soieries avaient poussé des cris d'alarme quand il s'était agi de lever la prohibition: qu'est-il arrivé pourtant? Aujourd'hui ils contribuent à approvisionner le marché général du monde. En 1842 déjà, les exportations de l'Angleterre en articles de soie montaient à 590,000 l. st. (14,870,000 fr.); en 1847, elles furent de 986,000 (24,847,000 fr.), en 1856, elles se sont élevées à 2 millions, 967,000 (74,768,000 fr.). La quantité de soie brute introduite dans le pays augmente sans cesse; elle a plus que quadruplé depuis la levée de la prohibition

469,000 liv. st. (163 millions 84,000 fr.), indépendamment de 12 millions 987,000 liv. st. (327 millions 400,000 fr.) en outils proprement dits ou en fer, fonte ou acier; c'est un total de 49 millions 456,000 liv. st. (490 millions 500,000 fr.). En supposant que la France ne pût faire concurrence que pour les machines, la quincaillerie ou la coutellerie, on voit que ce serait encore un bien beau champ ouvert à son activité.

sur les soieries. La population des ateliers de soierie, au lieu d'avoir à se plaindre du revirement libéral qu'a éprouvé la législation sous ce rapport, n'a qu'à s'en féliciter; elle est plus occupée et mieux payée.

Dans le célèbre discours par lequel Robert Peel motiva la réforme douanière devant la chambre des communes (16 février 1856), il exposa des faits analogues pour la fabrication des tissus de lin.

Les mêmes effets, dus aux mêmes causes, se sont révélés en Angleterre, pour l'industrie des papiers peints et pour celle du verre. On les a fortifiées et développées en les dégageant de la prétendue protection qui consistait dans des droits exorbitants. De même dans toutes celles des branches de la production qui étaient en arrière.

Si nous cherchions des indications chez les autres peuples modernes, nous en rencontrerions de nombreuses et toutes dans le même sens (1).

La France elle-même, dont le tarif douanier est le plus immobile du monde, et le plus hérissé de restrictions extrêmes, la France offre cependant quelques exemples du même genre. Dans la filature du coton, la partie qui a le plus grandi est la fabrication des numéros fins (2), parce que c'est la seule à l'égard de laquelle la prohibition ait été levée. L'industrie du sucre de betterave est également à citer à l'appui de cette proposition, qu'une industrie placée dans l'obligation d'accomplir un progrès possible, le réalise en peu de temps et à son grand profit. Lorsque la loi de 1843 établit en France l'égalité des droits entre le sucre de betterave et le sucre

(1) J'ai sous les yeux les cotes de diverses bourses allemandes où sont portées les filatures par actions; ces actions sont toutes cotées bien au-dessus du pair; c'est la preuve du succès des établissements.

(2) Du numéro 143 et au-dessus.

colonial, les fabricants du Nord prétendirent que leur ruine était consommée, et je suis persuadé qu'en s'exprimant ainsi ils étaient de bonne foi. L'événement n'a pas tardé à montrer combien ils se trompaient : à peu d'années de là, au moment où l'égalité venait d'être mise en vigueur, le législateur se vit ou se crut dans la nécessité de protéger le sucre des colonies contre le sucre indigène, en frappant ce dernier d'une surtaxe qui subsiste encore.

On se bercerait donc d'une pensée chimérique si l'on croyait que le régime prohibitif est, en France, la sauvegarde du travail national et des salaires. Loin de là, il ne tend qu'à resserrer l'un et à amoindrir les autres. Par cela même il n'est pas exact de le représenter comme le bienfaiteur des populations ouvrières ; il est l'ennemi de leur bien-être, l'obstacle permanent à l'amélioration de leur existence.

Je crois l'avoir montré particulièrement pour les ouvriers des manufactures. C'est plus évident, plus flagrant, plus criant encore, s'il est possible, pour les paysans, les petits propriétaires cultivateurs et en général la population des campagnes. Il y a là, en effet, 18 ou 20 millions de Français pour lesquels le système, alors qu'il semblait exister dans leur intérêt, n'a jamais eu de résultat effectif, car les droits protecteurs inscrits dans le tarif étaient impuissants à leur faire vendre plus cher leur blé, leur vin, leur viande, leur laine, leur soie ; la preuve en est acquise depuis que ces droits ont été à peu près supprimés : les prix de ces articles n'ont pas baissé. Mais aujourd'hui l'agriculture française n'a même pas la satisfaction nominale de se voir protégée sur le papier.

Ainsi le système prohibitif ne subsiste plus pour l'innombrable population des campagnes ; contre elle, au



contraire, il existe en plein. Elle le rencontre comme un obstacle à son travail et à son bien-être, comme une cause de cherté, lorsqu'elle achète le fer dont sont faits le soc de la charrue, la bêche, la pioche, et tout l'arsenal des outils et des machines agricoles. Elle le trouve sur son chemin et lui paie une redevance, lorsqu'elle va chercher chez le marchand les bas de coton dont elle se chausse, la toile de coton dont elle fait ses chemises, le drap ou le droguet dont elle a besoin pour se vêtir, et mille autres articles.

On peut avoir une idée des charges que le système prohibitif impose aujourd'hui à l'agriculture française par un calcul qui a été publié assez récemment, et duquel il résulte qu'une terre exploitée suivant les méthodes perfectionnées de la culture moderne absorbe annuellement 20 kilog. de fer par hectare. Le surplus, que l'agriculteur, en ce cas, paie aux maîtres de forges, représente, d'après le montant des contributions d'une grande terre des environs de Paris, qui a été citée, et où la consommation du fer est en effet de 20 kilog., 24 centimes additionnels au principal de la contribution foncière. Tel est l'impôt dont le système prohibitif frappe l'agriculteur français qui veut employer les méthodes les plus avancées, au profit d'une seule des industries protégées. Qu'est-ce donc pour l'ensemble?

Je ne conteste pas qu'un tarif des douanes qui permettra à la concurrence étrangère d'intervenir, par cela même laissera entrer une certaine quantité de produits manufacturés de l'étranger. Mais d'abord, on sait bien qu'en pareille matière le gouvernement procéderait en France avec mesure et par gradation; l'expérience dit si parmi nous ce sont des témérités de libéralisme qui en ce genre sont à redouter. Ensuite, il ne faut pas voir seulement les marchandises étrangères qui peu-

vent entrer ; il faut voir aussi les marchandises indigènes qui devront sortir. La raison dit et l'expérience constate qu'une importation de marchandises a sa contrepartie dans une exportation équivalente de produits de l'industrie nationale ; et comment est-il possible de faire abstraction de la puissance d'exportation de la France, en présence de nos *Tableaux du commerce*, qui constatent que, rien qu'en produits manufacturés, la France livre aux peuples étrangers, sans compter ses colonies, une valeur effective d'un milliard de francs ? En admettant donc que les produits étrangers prissent la place d'une certaine quantité de produits français, et c'est un point sur lequel je présenterai encore quelques observations dans un instant, l'accroissement de la fabrication pour l'exportation suffirait à compenser le déficit qu'aurait ainsi éprouvé le travail national.

Depuis que l'Angleterre a ouvert ses ports aux marchandises étrangères, la masse de ses importations a augmenté, mais ses exportations ont suivi une progression pour le moins aussi rapide. De 1842, point de départ des réformes de Robert Peel, jusqu'en 1856, elles se sont accrues de 1 milliard 731 millions de francs (1). S'il faut s'en rapporter aux six premiers mois de 1857, elles croissent encore. C'est une forte addition à la masse du travail national. Un effet du même genre s'observerait en France, par les mêmes raisons.

Mais dans beaucoup de cas, et à peu près pour toutes les industries viables, il ne faut pas croire que la place occupée par les produits étrangers soit autant de retiré à l'industrie nationale. Sous l'influence du bon marché dû à la concurrence étrangère, la consommation intérieure s'étend beaucoup, ainsi que je le faisais remarquer

(1) En 1847, elles furent de 47,285,000 liv. st. (1 milliard 192 millions de fr.) En 1856, elles sont remontées à 115,981,000 (2 milliards 923 millions).

tout à l'heure, à l'occasion de la filature du coton dans le Zollverein et des soieries pour l'Angleterre. L'accroissement alors peut devenir et souvent en effet devient tel que, même avec une importation considérable du produit étranger, il y ait pour le travail national, à l'égard de l'industrie dont il s'agit, un débouché plus large qu'auparavant. Qu'importe aux ouvriers des filatures de l'Allemagne ou à ceux des fabriques de soieries britanniques que l'introduction des filés anglais dans le Zollverein soit importante, ou qu'il entre en Angleterre des soieries françaises pour une forte somme, si la fabrication des filés dans le Zollverein ou celle des soieries dans la Grande-Bretagne, au lieu d'en être restreinte, se développe avec une grande rapidité?

Le système avec lequel on prétend que l'on protège l'industrie française pourrait être observé à un autre point de vue, qui est fort intéressant aussi, celui des facilités qu'il prête ou des difficultés qu'il oppose à la formation des capitaux. Le capital est le levier avec lequel s'accomplissent les améliorations publiques. Pour l'industrie, c'est l'instrument avec lequel elle se perfectionne; c'est l'auxiliaire, ou plutôt la condition de ce bon marché normal et régulier qui nous occupe ici. Je ne reviendrai pas sur ce que j'en ai dit dans ce *Cours* (1). Or, comment doit se comporter, à l'égard de la formation des capitaux, le système protectionniste? A cet égard, son action est facile à caractériser au moyen des observations précédentes touchant le bon marché. Je ne crois pas m'abuser en disant qu'il est établi que le système protectionniste est opposé au bon marché et à l'abondance; qu'il engendre une cherté et une pénurie relatives (2). Il n'en

(1) Voir, plus haut, leçon XVII.

(2) Présente leçon, page 531 et suiv..

faut pas davantage pour démontrer qu'il est défavorable à la création du capital. Le capital, en effet, se forme par l'épargne; or, une société qui est dans la pénurie fait nécessairement moins d'épargnes qu'une autre qui est relativement dans l'abondance. Tout ce que peut une société pauvre, c'est de vivre péniblement; elle n'a pas le moyen de réserver pour l'avenir. Les sociétés du passé faisaient très-peu d'économie, ou, pour dire la même chose autrement, formaient infiniment peu de capital, parce que leurs moyens de production étaient d'une désespérante impuissance, en comparaison des nôtres. Tout en vivant dans la privation, au bout de l'année, les hommes s'en trouvaient aussi mal pourvus qu'au commencement. Par la même raison, dès qu'il est constant que le système protectionniste empêche la puissance productive de la société de prendre son essor, et qu'il oblige les hommes à plus d'efforts pour un moindre résultat, il est nécessairement un obstacle à l'agrandissement du capital.

C'est un motif de plus de le signaler comme l'ennemi des intérêts populaires.

Si je ne me trompe, de ce qui précède, tant au sujet du capital que relativement au développement du travail national et à la hausse des salaires, il ressort une démonstration complète de la proposition avancée plus haut, que le régime protectionniste institue quelque chose comme la taxe des pauvres, mais non pas au profit des classes qui sont les moins aisées de la population, et uniquement en faveur d'un certain nombre de manufacturiers à l'égard desquels c'est injustifiable.

Je suppose qu'on cherchât à évaluer ce que coûte tous les ans à la société française le système prohibitif ou protectionniste, soit par les redevances qu'il fait passer de la poche du public dans celle de certaines catégories de chefs d'industrie, et qui servent pour les uns à grossir les pro-

fits, pour les autres à perpétuer une fabrication établie dans de mauvaises conditions, soit par la privation de travail à laquelle il condamne un grand nombre d'autres ateliers, et dont nous avons cité des exemples, à l'occasion des filés de coton et des machines ou autres objets en fer, fonte ou acier : il est vraisemblable qu'on arriverait à un total d'au moins 5 à 600 millions, car dans les industries que le système paralyse, il faut ranger l'agriculture, où le bien et le mal se traduisent par des sommes énormes. Voilà pourtant comment le travail national est protégé par le système, quel en est le produit net pour la nation française, et de quelle façon il favorise la vie à bon marché !

## VINGT-SIXIÈME LEÇON.

### LE BON MARCHÉ.

#### 4<sup>me</sup> partie.

#### Les intermédiaires. — Leur rôle et l'enchérissement qu'ils occasionnent.

Lorsqu'on suit les productions diverses de l'industrie dans le voyage qu'elles font à partir des ateliers du producteur, jusqu'à ce qu'elles soient arrivées aux mains du consommateur, on est saisi d'un fait au premier abord difficile à expliquer : c'est qu'il y a une disproportion quelquefois énorme entre le prix des marchandises en gros et le prix du détail.

C'est ainsi que pour l'observateur se trouve posée la question de ce qu'on nomme les *intermédiaires*, du rôle qu'ils remplissent et des conditions auxquelles ils rendent leurs services à la société.

Les intermédiaires, c'est-à-dire les différents commerçants qui sont placés entre le producteur et le consommateur, sont d'une utilité incontestable. C'est une pratique conforme, je ne dirai pas d'une manière absolue, mais dans la très-grande majorité des cas, à la division bien entendue du travail, qu'un fabricant n'ait pas à s'occuper de la vente au détail. Le commerce de détail exige des soins tout particuliers et dans certains cas une sorte d'éducation appropriée : c'est donc une industrie qui doit être exercée à part.

La vente au détail d'un objet s'étend le plus souvent à des lieux différents et éloignés de celui où est située la fabrique; par conséquent, le producteur ne saurait s'en charger directement sans négliger la fabrication même.

L'intermédiaire, sous d'autres aspects, est utile au producteur et au consommateur : en contact continu avec la consommation, il est mieux à portée d'en apprécier les goûts et les besoins, de les éclairer et de les provoquer. Il est ainsi en position de fournir des renseignements précieux au producteur. Il n'est personne qui ne sache que, pour beaucoup d'articles de mode, le mérite de l'initiative appartient le plus souvent aux intermédiaires.

Il ne faut pas perdre de vue non plus que, pour certains articles, la différence considérable qu'on signale entre le prix du gros et celui du détail se motive par l'obligation où est le marchand de subir une perte sur la partie de ses approvisionnements qui n'a pas été rapidement écoulee. Ainsi les articles de nouveauté, qui n'ont pas été enlevés au printemps ou au commencement de l'été, sont fort dépréciés lorsque approche l'automne. Ce n'est donc pas le prix de vente du mois d'avril ou de mai qu'en bonne justice il faut envisager seul;

il convient, en conscience, de prendre la moyenne de la saison.

C'est encore un point à prendre en considération que, à tort ou à raison, l'usage s'est introduit dans le commerce de ne pas toujours demander une proportion égale de profit à chacun des produits qu'on tient en vente. A cet égard, on observe quelquefois des inégalités très-marquées : c'est ainsi qu'à Paris, dans les grands magasins assortis qui tiennent la nouveauté, la coutume présente est, si je suis bien informé, de donner le calicot presque au prix coûtant ; on considère que c'est une sorte d'appât qui attire les mères de famille. Au contraire, parmi les restaurateurs de Paris, et à peu près parmi tous les hôteliers de l'Europe ou même de tous les pays, l'usage est enraciné aujourd'hui de faire payer les vins à des prix extrêmement élevés, par rapport à ce qu'ils ont été achetés : le bénéfice du restaurateur ou de l'hôtelier sur cet article n'est pas moins de 100 à 150 pour 100. Mais aussi c'est de la consommation du vin que les restaurateurs attendent la majeure partie de leurs profits. Le consommateur qui prendrait ses repas chez un des bons restaurateurs de Paris, en se passant de vin et en s'abstenant de fruits et de primeurs, lui laisserait à peine le remboursement de ses frais.

A part ces circonstances, qui concernent des exceptions, c'est un fait que les intermédiaires aujourd'hui absorbent des sommes très-fortes, en proportion de l'étendue des services qu'ils rendent. Je me hâte de dire qu'ils n'en font pas de plus grandes fortunes ; le commerce de détail en particulier, et c'est celui entre les mains duquel les prix s'enflent le plus, ne doit pas être regardé comme une profession lucrative : loin de là. En général, le détaillant vit ou plutôt végète, sans amasser rien. Il est obligé de supporter une masse de frais généraux ; il

paie, surtout dans les grandes villes, et notamment dans les capitales comme Paris ou Londres, un très-gros loyer. Lorsqu'il veut développer ses affaires, attirer les chalands ou même retenir ceux qu'il a, il recourt aux annonces, qui ne laissent pas que d'être fort dispendieuses. On a cité en Angleterre tel marchand de cirage qui dépensait pour cet objet plusieurs centaines de mille francs par an. Le morcellement tout à fait excessif de l'industrie commerciale est une des causes qui en rendent l'exercice onéreux à la société, et en même temps fort peu avantageux au marchand lui-même. On pourrait citer des milliers de boutiquiers, dans Paris, dont la vente, au prix du gros, ne représente pas plus de 20,000 francs par an. Il n'est pas difficile qu'il s'y joigne une somme égale pour le loyer, les impositions, la rétribution, quelque modeste qu'elle soit, d'un commis ou d'une demoiselle de comptoir, et pour l'entretien de la famille; dès lors, voilà un marchand qui, pour joindre les deux bouts, est obligé d'ajouter 100 pour 100 au prix qu'il a payé les marchandises en gros.

Dans les très-grands magasins, au contraire, on estime à Paris qu'on peut couvrir les frais généraux avec un prélèvement de 10 pour 100, et si l'on vend la marchandise en moyenne 20 ou 25 pour 100 de plus qu'on ne l'a payée en fabrique, on est dans des conditions de profit tout à fait satisfaisantes.

Cherchons, par quelques exemples, à nous faire une idée du degré que peut atteindre, dans l'état actuel des choses, l'exagération du prix des marchandises, en passant des mains du fabricant, qui vend en gros, à celles du consommateur qui achète en détail.

Un exemple que tout le monde peut vérifier est celui des aiguilles à coudre. Le prix de vente en gros, selon les provenances ou la qualité, pour les variétés les plus



accoutumées, varie de 2 à 3 francs le mille. Or, toutes les ouvrières, toutes les ménagères, savent combien elles en payent le cent. Il arrive que c'est quelquefois juste le prix que nous venons de rapporter pour le millier, et il est rare que ce soit moins de la moitié. A ce compte, l'enchérissement serait de 500 à 1,000 pour 100. Un autre exemple est fourni par une intéressante industrie, à laquelle l'esprit ingénieux d'un fabricant français, M. Bapterosses, a donné un développement extraordinaire, celle des boutons en porcelaine. Les boutons les plus employés pour les chemises sont vendus par M. Bapterosses environ 75 centimes la masse (144 douzaines) : c'est à peu près un demi-centime par douzaine. Au détail, c'est tout au plus si l'on en obtient deux douzaines pour un sou : l'augmentation de prix est donc dans le rapport d'au moins un à cinq (1).

M. Bapterosses a déclaré au jury de l'Exposition que dans son estimation, sa fabrication de 1854, qu'il avait livrée pour la somme de 800,000 francs environ, avait définitivement coûté au public consommateur 10 à 11 millions de francs.

On a fait, il y a quelques années, des calculs détaillés au sujet du prix du vin commun dans les cabarets, comparé au prix de vente en gros dans les pays vignobles, grossi du montant des frais de transport. On a constaté ainsi des différences qui, pour être moins prononcées que les précédentes, ne laissent pas que d'être encore bien fortes. Nous avons déjà cité le renchérissement que le même article éprouvait dans les hôtels et les restaurants d'un genre élevé.

Une observation de même sorte peut se faire en France à propos du thé. C'est un article dont la France ne con-

(1) Ces renseignements se rapportent à 1855.

somme qu'une quantité insignifiante et qui pourrait avantageusement prendre plus de place dans notre hygiène. Mais il règne à cet égard une mauvaise habitude parmi les détaillants : ils surchargent le prix et repoussent ainsi le consommateur. On vend à Paris sur le pied de 25 et 32 francs le kilogramme des thés fins, qui donneraient au commerce une rémunération suffisante au prix de 10 et 12 francs. Pour avoir un rabais d'un franc peut-être par kilog., les épiciers, qui vendent la majeure partie du thé consommé par le public, se laissent fournir de la marchandise de rebut qui dégoûte celui-ci. Le fisc n'est pas tout à fait étranger à ce résultat : il frappe le thé d'un droit assez fort, et, de cette manière, il n'obtient qu'une recette sans importance, quelque chose comme 250,000 francs. Avec un droit de 10 centimes par kilogramme, il est vraisemblable qu'il aurait plus de revenu.

Les faits qui viennent d'être cités pour les aiguilles, les boutons en porcelaine, le vin qui se boit dans les cabarets, le thé, et auxquels nous pourrions en joindre d'autres relatifs à la mercerie, par exemple, doivent être considérés comme des cas extrêmes; mais l'enchérissement de 100 pour 100, du fait des intermédiaires, se rencontre fréquemment.

C'est dans tous les pays indistinctement que se présente ce phénomène. Dans plusieurs publications, on a fait la remarque qu'en Angleterre, à Londres notamment, l'enchérissement causé par les intermédiaires était plus fort encore qu'à Paris. Pour la coutellerie, nous avons quelque raison de croire qu'il y est de 100 pour 100.

Une aggravation de prix, énorme quelquefois, n'est pas le seul inconvénient fort regrettable qu'entraîne pour le public l'organisation indéfiniment morcelée de l'in-

dustrie commerciale; il est possible d'en citer plusieurs autres qui ne sont pas moins à déplorer. Dans leur désir de grossir les prix de vente, ou, pour mieux dire, sous la nécessité qui les étreint d'exagérer ces prix, les marchands, trop souvent, sont ardens à profiter de l'inexpérience de l'acheteur. D'un coup d'œil jeté sur lui, ils jugent de combien ils doivent lui surfaire, et c'est ainsi que l'art de marchander est devenu indispensable au public acheteur, sous peine d'être victime de la cupidité du vendeur. C'est un art fort incommode à exercer, outre qu'il oblige chacun à une perte de temps; mais celui qui ne le pratiquerait pas serait assuré, dans la plupart des magasins, de payer fort au delà du prix auquel un autre, plus expert ou plus patient, rabaisserait les prétentions du marchand.

Il faut attribuer à la même cause l'habitude, plus coupable encore, qui s'est introduite, des fraudes commerciales. Il serait facile d'indiquer un très-grand nombre d'articles à l'égard desquels la fraude a, pour ainsi dire, acquis force de chose jugée. Les denrées alimentaires et même les drogues médicinales n'ont pu échapper à ce fléau. On n'est pas certain aujourd'hui, lorsqu'on achète de certaines qualités de la farine d'Amérique, que ce soit exempt de maïs. Combien existe-t-il à Paris de laitières dont on ne soit fondé à penser qu'elles allongent avec de l'eau le liquide sorti des mamelles de la vache? Dans quel magasin de nos grandes villes du Nord est-on assuré qu'on rencontre de l'huile d'olive exempte du mélange de quelque huile moins fine? Et qui ne sait qu'il n'est pas facile de trouver dans le commerce du sulfate de quinine qui ne soit associé, dans une forte proportion, à des drogues sans vertu?

Ces supercheries éminemment répréhensibles sont bien plus aisées dans le commerce que dans l'industrie

manufacturière. Le manufacturier, en effet, subit le contrôle attentif des commerçants en gros et en détail, que l'habitude d'acheter et de manier la même marchandise rend très-clairvoyants. Le fabricant qui, de son autorité privée, se permettrait des fraudes, serait bien vite signalé dans le monde commercial et y perdrait toute considération, tout crédit, toute clientèle. Au contraire, le marchand a affaire à un public qui, pris en détail, est débonnaire, et qui ne regarde pas de très-près à la marchandise qu'on lui livre, au moment de la livraison. C'est seulement dans le cas de quelques faits scandaleux, ou à la longue, que le public est édifié sur les tours qu'on lui a joués et qu'il réagit contre la fourberie dont il a été la dupe.

Aussi, la plupart des fraudes qui sophistiquent et vicient les produits sont-elles commises, non par l'initiative préméditée du fabricant, mais par la volonté impérative de l'intermédiaire, qui fait faire au manufacturier ce qu'il lui plaît, et qui ensuite se met d'accord avec les détaillants en leur offrant un rabais. Ce n'est pas la seule façon dont certains intermédiaires font la loi aux producteurs proprement dits, au mépris de l'équité et de la probité.

Il faut cependant le dire pour être juste, le public lui-même n'est pas absolument étranger aux fraudes commerciales dont il se plaint. A force d'avoir été trompé, il lui arrive en mainte occasion de se montrer défiant à l'excès; dans cette situation d'esprit, il veut du rabais coûte que coûte: c'est alors que le marchand, forcé, pour ainsi dire, dans ses derniers retranchements, a recours à une ruse déloyale en fraudant sur la nature ou la qualité de la marchandise. C'est un travers qui a été signalé depuis longtemps, et tourné en ridicule par le grand écrivain espagnol Cervantes, dans la scène où il repré-

sente Sancho Pança jugeant des causes épineuses, du haut de son siège de gouverneur de l'île Barataria. Entre autres plaideurs se présente un particulier qui a apporté du drap à un tailleur, et auquel le tailleur a rendu des manteaux, au nombre de dix, il est vrai, mais tout juste de la grandeur qu'il faut pour couvrir chacun des dix doigts de la main. L'hidalgo qui, arrivé chez le tailleur avec le drap, lui avait demandé successivement s'il n'y aurait pas de quoi faire deux manteaux au lieu d'un, puis trois, puis quatre, ainsi de suite jusqu'à dix, est la fidèle image du consommateur qui demande au marchand du rabais, du rabais, et encore du rabais. Ainsi telle fraude commerciale que nous subissons dérive de la même cause que la déception éprouvée par le plaideur de l'île Barataria, lorsqu'il reçoit du tailleur les dix manteaux en miniature. Le marchand qui nous abuse nous en donne pour notre argent, de même que le tailleur de Sancho Pança avait fait à sa pratique dix manteaux dont la taille était en proportion du drap qui lui avait été fourni.

Mais n'insistons pas davantage sur la participation involontaire, quoique trop réelle, du public lui-même aux fraudes dont il est la victime. N'envisageons que les inconvénients divers qui sont du fait des commerçants, et qui dérivent de la constitution même du commerce. Quelque graves et multipliés qu'ils soient, ce n'est pas à dire pour cela qu'il fût équitable de frapper d'une réprobation systématique et absolue le régime des petites boutiques, tel que nous le voyons établi autour de nous. D'abord, les abus qui se commettent doivent être attribués, pour une bonne part, à des intermédiaires qui ne sont pas les boutiquiers; ensuite, dans un certain nombre de circonstances, le morcellement même des boutiques répond à un besoin public. Particulière-

ment dans les grandes villes, il y a des articles que le public riche ou aisé veut d'une qualité soignée, et qui réclament une manutention attentive : c'est le cas pour les parfumeries, par exemple, et pour divers articles de toilette. Tel marchand se consacrera à avoir chez lui un assortiment complet de ces articles, de manière à être toujours en mesure de satisfaire l'acheteur difficile; des soins de ce genre doivent se payer, ce qui justifie jusqu'à un certain point une forte aggravation de prix de la part des boutiquiers.

Si des grandes villes nous passons aux villages, nous sommes en présence d'une vente extrêmement bornée; pour que le boutiquier retire ses frais sur une aussi petite quantité, même en réunissant chez lui des articles assez disparates, il faut que le prélèvement qu'il fait sur chaque objet soit relativement considérable.

De plus, il faut reconnaître qu'avec la difficulté des communications, telles qu'elles étaient jusqu'à ce jour, la multiplicité des intermédiaires entre le manufacturier et le consommateur avait une raison d'être.

Aujourd'hui, il est évident que le nombre des rouages peut être diminué sans aucun dommage pour le bon service du public, et que le morcellement des boutiques, même dans les grandes villes, présente le plus souvent des inconvénients qui n'en balancent pas les avantages.

En somme, l'industrie commerciale, prise dans son ensemble, mérite qu'on lui adresse le reproche d'être un service fort dispendieusement constitué. Elle offre une grande surabondance de personnel, et plusieurs de ses agents semblent n'être que des parasites. Les fraudes, sans être aussi universelles qu'on le prétend, sont trop avérées, malheureusement, et c'est l'équivalent d'une cause de cherté avec quelque chose de pis encore.

Quelques personnes, frappées des inconvénients inhérents à l'organisation présente de l'industrie commerciale, ont émis l'opinion que l'État devrait intervenir en s'appropriant l'exercice même de cette branche si variée et si considérable de l'industrie. Dans ce système, la vente au détail se ferait dans des locaux affectés à cet usage, par les soins de fonctionnaires publics, qui dirigeraient les prix et délivreraient à qui en voudrait les marchandises, moyennant paiement. A l'appui de cette supposition, l'on a mis en avant cette assertion que le commerce est une branche de l'industrie où la concurrence est un ressort superflu; assertion spécieuse, qui ne peut manquer de paraître erronée à quiconque y regardera de près.

L'idée de déléguer à l'autorité l'industrie commerciale, ou du moins le commerce de détail, n'est rien de moins qu'une des formes sous lesquelles se manifeste un sentiment qui doit être repoussé avec énergie: je veux parler de cette sorte de défaillance qui consisterait à abdiquer successivement entre les mains de l'autorité je ne sais combien de modes importants de l'activité individuelle, sous prétexte que des inconvénients de diverse sorte y seraient inhérents. Dès qu'une difficulté se présente, c'est un parti pris, pour quelques personnes, de chercher le remède dans l'abandon, entre les mains de l'administration, de quelqu'un des attributs dont les particuliers se trouvent investis. Il semble qu'alors tout doive aller de soi, sans secousse, sans accident, à la satisfaction universelle, comme si les agents de l'autorité étaient nécessairement meilleurs que nous, plus actifs, plus intelligents, plus empressés. Eh! non; ils sont semblables à nous-mêmes; sortis du sein de la société, ils en reflètent les défauts comme les qualités, avec cette différence cependant qu'ils ont de moins que l'industrie

privée le mobile si puissant de l'intérêt personnel. Au point de vue pratique, le projet de confier à des fonctionnaires publics le commerce de détail ne résiste pas à l'examen. Le commerçant est plein de soins pour faire valoir sa marchandise. Il est prévenant envers le public, il s'efforce de l'attirer : dans la vente des tissus, par exemple, il est d'une inépuisable complaisance pour aller chercher les cartons, plier et replier les articles. Les allures des agents de l'administration sont toutes différentes. Il est incontestable que la substitution de ceux-ci à ceux-là serait déplaisante pour les acheteurs, qu'elle nuirait à la vente, et par conséquent qu'elle porterait préjudice aux producteurs mêmes.

Ici comme ailleurs, il faut chercher le remède par les voies ouvertes à une société libre, qui sera d'autant plus prospère et satisfaite d'elle-même qu'elle aura contracté davantage l'usage de la liberté et saura mieux en remplir les conditions. Par l'action libre des capitaux, par des applications diverses de l'esprit d'association agissant dans sa liberté, sans contrainte pour personne, ou par d'autres manifestations spontanées de l'activité libre des particuliers, les abus et les exagérations qu'on signale justement dans l'industrie commerciale doivent s'amoinrir et tendre à disparaître.

Il n'est personne qui n'ait remarqué les vastes magasins de détail qui depuis quelques années se multiplient, dans les grandes villes au moins. Pareillement, des tentatives ont déjà eu lieu et se répètent pour ouvrir des bazars ou d'autres réunions de boutiques qui offrent aux commerçants de détail un moyen d'alléger notablement quelques-uns des plus lourds de leurs frais généraux, le loyer de la boutique et les annonces. Ces grands magasins tendent avec force à diminuer le morcellement. Les bazars et les réunions analogues, sans atteindre di-



rectement le morcellement, en restreignent les fâcheux effets, ce qui revient au même; à quelques égards, ils offrent les avantages des grands magasins.

À un autre point de vue, le nombre des intermédiaires ne peut manquer de diminuer désormais. Une des causes qui contribuaient le plus à les multiplier était, avons-nous dit, le mauvais état des communications. Celles-ci s'améliorent chaque jour d'une manière remarquable. On a le chemin de fer pour transporter à bon marché les produits; on a la télégraphie électrique pour transmettre au besoin les commandes avec une célérité qui tient du prodige. Le consommateur, ou tout au moins le détaillant, profite des chemins de fer, du télégraphe électrique, et aussi du bas prix des ports de lettres, pour entrer directement en relation avec le producteur, sans le secours des intermédiaires nombreux dont se servaient nos pères.

La constitution de grands magasins et celle de bazars réunissant un grand nombre de boutiques peuvent fournir des garanties contre les fraudes commerciales. Un grand magasin aurait trop à perdre en se livrant à ces pratiques condamnables; une fois déconsidéré, il ne pourrait s'en relever. Quant aux bazars, on conçoit que dans chacun d'eux il serait possible d'instituer une sorte de police, avec le concours des marchands eux-mêmes. Dans le but d'assurer à l'établissement une bonne renommée, et par conséquent la faveur publique, il pourrait aussi être fait un règlement portant que tout marchand, de la part duquel des fraudes qualifiées auraient été constatées, ne pourrait y être admis ou devrait en sortir.

La sociabilité est un des attributs les plus admirables et les plus féconds de notre nature, un de ceux qui répondent le mieux à une masse de besoins publics et privés.

Lorsqu'on aperçoit dans l'industrie moderne des désordres ou des souffrances, on a quelque chance d'en découvrir le remède en se tournant vers la sociabilité. Quelle objection soulèveraient des associations volontaires de marchands au sein desquelles pourrait s'organiser une police qui ne serait pas offensive? Qu'est-ce qui s'opposerait à ce qu'un certain nombre de commerçants convinssent entre eux de se soumettre ainsi à une inspection dont ils auraient réglé les formes?

Les fabricants eux-mêmes, jusqu'ici trop désarmés contre les exigences abusives des intermédiaires, ont acquis assez de force pour réagir efficacement contre des abus qui ne leur sont pas moins préjudiciables qu'au public, je veux dire l'exagération des prix ainsi que les fraudes. A l'égard des prix exagérés, il serait possible dans bien des cas, aux manufacturiers, en se concertant, d'ouvrir dans les grandes villes un magasin de détail dont les prix, bien fixés et livrés même à la publicité, deviendraient forcément la règle pour les détaillants. Un dépôt de ce genre a été créé à Paris, par la société de la Vieille-Montagne, qui, on le sait, fabrique toute sorte d'articles en zinc. A l'époque de l'Exposition universelle de Paris, d'autres manufacturiers importants se sont montrés disposés à adopter le même expédient.

Dans la même pensée de diminuer les exigences des intermédiaires et l'enchérissement, souvent excessif, qui est la conséquence de leur intervention, il y aurait lieu d'examiner si la loi de 1841, qui interdit dans la plupart des cas, la vente à l'encan, n'a pas excédé de beaucoup le but qu'on pouvait légitimement se proposer alors, de prévenir quelques abus auxquels ce moyen de vente avait donné naissance. L'influence électorale des marchands en boutique était très-grande en 1841, et on peut croire

qu'elle fit donner à la loi du 21 juin de cette année un caractère beaucoup trop restrictif. La vente à l'encan dans des salles publiques, convenablement surveillées, est un mode de débit qui a l'avantage de la célérité et celui de l'économie, et on ne voit pas pourquoi l'on en prive le public.

Enfin, à l'égard des fraudes, l'autorité est loin d'être désarmée : il y a des lois répressives de la tromperie sur la quantité ou sur la qualité. Pour les denrées alimentaires spécialement, il n'est pas difficile d'organiser une surveillance préventive que la loi autorise aussi et d'où il y a de bons effets à attendre, sans que le commerce puisse dire qu'il est en butte à des vexations. A Paris, ce système est en pleine vigueur, non-seulement pour les subsistances les plus communes, mais aussi pour d'autres articles de première nécessité, comme le charbon, et l'on n'a qu'à s'en applaudir.

Mais, encore une fois, il ne faut pas que le public laisse tout à faire à l'autorité ; il faut qu'il lui apporte un concours actif et résolu. C'est une des idées les plus chimériques et les plus dangereuses, que celle qui consiste à croire qu'il est possible à l'autorité de réformer les abus, lorsqu'elle est réduite à ses seules forces. Elle est impuissante à faire le bien ou à empêcher le mal, si elle n'est aidée par l'initiative des citoyens. Lorsque le public attend trop d'elle, il la provoque et l'oblige à faire des règlements dont ensuite les hommes industriels et honnêtes, les citoyens les plus utiles ou les plus inoffensifs, ont lieu de se plaindre, parce que pour eux ce sont autant de chaînes. Poussé au delà d'un certain point, le système réglementaire, dans lequel quelques personnes croient trouver un asile contre la fraude, est pour la société entière une sorte de servitude et une cause d'appauvrissement.

Parmi les causes qui déterminent le morcellement excessif de l'industrie commerciale, on peut signaler l'insuffisance de l'éducation professionnelle. Beaucoup de personnes imaginent de tenir boutique, faute d'avoir appris une profession, parce que le commerce en boutique réclame peu d'instruction générale, peu de connaissances spéciales, et même exige peu d'activité, en dehors des capitales, où la propreté et la coquetterie nécessaires à l'étalage ne laissent pas que d'occuper le marchand. Si l'instruction publique répondait mieux aux nécessités de la société, une bonne partie de ceux qui se font marchands se dirigeraient vers la production proprement dite ; ils augmenteraient par leur travail la masse des produits mis à la disposition de la société, au lieu de gagner péniblement leur vie en prélevant une prime excessive sur une petite vente de ces mêmes produits.

Le magasinage public ou des institutions dans le genre des docks des ports anglais, que la France va enfin s'approprier dans les grands centres d'importation, présentent encore un expédient utile pour diminuer le nombre des intermédiaires entre le producteur ou fabricant et le consommateur. On conçoit en effet que le producteur place sa marchandise dans un magasin public, où un local séparé recevrait de chaque envoi des échantillons mis en ordre, de sorte que le détaillant, et dans certains cas le consommateur lui-même, n'aurait qu'à se transporter dans ce local pour effectuer ses achats, sans qu'il fût besoin de personne autre ; et encore les courtiers, intermédiaires en général peu dispendieux, le dispenseraient-ils aisément de cette visite en lui apportant des échantillons.

Nous avons dit que, dans certains cas, les fraudes commerciales devaient être attribuées à quelques intermédiaires qui font violence aux fabricants et les obligent à

être leurs complices. Voici, par exemple, un des cas où s'exerce cette influence déplorable : dans une vaste cité comme Paris, où l'on rencontre parmi les populations ouvrières beaucoup de personnes douées d'un esprit inventif et appliquées au travail, mais dépourvues de capitaux, ces personnes, véritablement dignes d'intérêt, sont trop souvent à la merci de celui qui peut leur faire quelques avances ou leur donner de l'argent comptant contre les produits qu'elles ont déjà fabriqués. C'est de cette situation précaire qu'abusent honteusement quelques commissionnaires : de là des produits dont la mauvaise confection est plus ou moins déguisée, ou dans la composition desquels entrent des matières de la plus basse qualité. Mais ici peut intervenir utilement la puissance d'émancipation qui appartient au capital : des institutions de crédit accessibles aux très-petits fabricants, à l'ouvrier en chambre lui-même, soustrairaient les producteurs de cet ordre à la tyrannie qu'exercent sur eux les intermédiaires.

---

## VINGT-SEPTIÈME LEÇON.

### LE BON MARCHÉ.

#### 5<sup>e</sup> Partie.

**Influences qu'exercent sur le bon marché diverses causes. — Voies de communication; exemples tirés du commerce des blés et de celui des vins. — Avantages d'un système d'impositions modéré. — Le crédit. — L'instruction professionnelle. — Des effets heureux de la moralité publique. — L'association dans ses rapports avec le bon marché. — Le patronage jugé du même point de vue.**

Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit déjà dans ce *Cours*, au sujet de l'effet à attendre, en faveur du bon

marché, d'un bon système de communications (1).

Pour le bas prix des transports, la palme appartient à la navigation maritime, qui porte les marchandises sur le pied de quelques millimes par tonne et par kilomètre. La navigation fluviale, dans un grand nombre de cas aussi, atteint un bon marché qui semble tenir du prodige, lorsqu'on la compare aux moyens usités chez nos pères par la voie de terre, moyens qu'on retrouve encore chez un grand nombre de peuples, malheureusement arriérés, et qui consistent à employer des bêtes de somme dont on charge le dos. Enfin, les canaux, lorsqu'ils sont bien entretenus, et pourvu que l'usage n'en soit pas grevé d'un fort péage, permettent de transporter les marchandises à des conditions très-favorables, car on estime communément que sur un bon canal, dont les dimensions seraient semblables à celles des canaux à grande section de la France, le fret proprement dit, en dehors des droits de péage, n'excède guère un centime et demi par tonne et par kilomètre. On sait qu'en France le prix du roulage ordinaire est d'environ 20 centimes. Mais les chemins de fer possèdent, sur tous les autres modes de transport, la double supériorité d'une grande vitesse et d'une parfaite régularité. Si, à ce double point de vue, ils laissent encore à désirer pour les marchandises, c'est que les compagnies ont été prises à l'improviste par la masse des objets qui se sont présentés et qu'elles n'ont pu encore se munir d'un matériel suffisant. Quant au bon marché, c'est un fait acquis, qu'avec les locomotives de la dernière invention, telles que les a conçues un ingénieur autrichien, M. Engerth (2), les chemins de fer

(1) Voir le premier volume, douzième leçon, pages 533 et suivantes, et l'appendice aux leçons XII et XIII, pages 568 et suivantes, 580 et suivantes.

(2) Voir le premier volume de ce *Cours*, p. 477.

ne craignent pas sous ce rapport la concurrence des canaux les plus spacieux et les mieux tenus (1).

Les chemins de fer, lorsque le réseau européen sera terminé, sont appelés à opérer une révolution avantageuse pour l'économie domestique. Ils rendront faciles, en effet, les approvisionnements des denrées usuellés, et, prévenant ainsi la rareté, empêcheront la cherté extrême. Déjà ils commencent à donner la mesure de leur puissance par les conditions auxquelles ils se chargent des charbons, du plâtre, de la chaux.

A l'égard du commerce des blés et autres farineux, nous ne tarderons pas à voir, par leur concours, un état de chose bien favorable aux populations s'établir en Europe. Entre la Baltique et la France, la limite de la différence des prix ne devra plus être que d'environ 6 fr. par hectolitre de blé, pourvu que les chemins de fer aient un bon matériel, ce à quoi tout les pousse, et qu'ils sachent se mettre d'accord, ce qu'ils semblent disposés à faire.

J'ai indiqué aussi (2) la facilité qu'ils donneraient aux populations du centre et du nord de la France de s'approvisionner en vins des bords de la Méditerranée, qui ne reviennent ordinairement, sur les lieux de production, qu'à 7 centimes le litre, et qui rendus à Paris ne coûteraient guère que le double. J'ai présenté aussi quelques observations sur les changements qu'apporterait au commerce des vins la célérité, qui est le propre des chemins de fer. On sait aussi que lorsque les compagnies feront mieux jouir le public de cette vitesse, il s'ensuivra une diminution appréciable du capital nécessaire à l'exercice d'une multitude d'industries, parce que la masse de matières premières et de produits, qui sera sur les grands chemins, sera bien moindre qu'autrefois, toutes choses

(1) Voir la première leçon du présent volume.

(2) Voir le premier volume de ce *Cours*, p. 537.

égales d'ailleurs, c'est-à-dire la fabrication annuelle demeurant la même. Pour parler plus exactement, avec le même capital on pourra produire davantage.

C'est une manière de plus qu'ont les chemins de fer de provoquer directement l'extension de la production et l'abondance des approvisionnements, ou encore le bon marché.

L'influence heureuse et diverse, on vient de le voir, des voies de communication sur le bon marché des produits n'est, à tout prendre, qu'un des aspects de l'influence qui appartient aux machines. Car un chemin de fer ou un canal, avec les chars, les locomotives ou les bateaux qui en dépendent, peuvent à bon droit être représentés comme des machines ou des appareils analogues : cette observation s'étend aux routes ordinaires elles-mêmes. L'action exercée par les voies de communication se montre pareillement comme une dépendance de celle des capitaux ; car c'est avec du capital qu'on parvient à doter largement et rapidement un pays d'un système de communications perfectionnées.

L'efficacité des capitaux pour susciter le bon marché est pour ainsi dire indéfinie. Le crédit, qu'on peut définir en disant qu'il est le dispensateur du capital entre les producteurs, ou encore l'art de tirer le plus grand parti possible d'un capital donné pour créer de la richesse, a été justement célébré pour sa fécondité. Que n'a-t-on pas dit des merveilles qu'il lui était donné d'accomplir, à propos de l'Amérique du Nord, par exemple ? et quoiqu'on l'ait beaucoup exalté, on n'a pas exagéré. Bornons-nous ici à énoncer cette idée générale, dont, dans chaque cas particulier, il est facile de faire l'application, que le crédit est un des plus puissants promoteurs de l'abondance et du bon marché, et qu'une forte et vaste organisation des institutions de crédit est un des plus



grands services qui puissent être rendus aux sociétés industrielles des temps modernes, un des moyens les plus infaillibles de provoquer directement ou indirectement l'amélioration de la condition du grand nombre.

La modération des impositions mérite aussi d'être signalée ici. Presque toujours, lorsque l'impôt dépasse 30 ou 40 pour 100 de la valeur d'un objet, il en restreint la consommation à un degré marqué ; si bien qu'alors une forte réduction profiterait tout à la fois à la satisfaction des besoins des contribuables et à l'agrandissement des revenus de l'État. On a fait remarquer souvent le fait qui s'était manifesté dans les finances de la Grande-Bretagne, à l'occasion du café : il y a cinquante ans, le droit sur le café était exorbitant en Angleterre : aussi la consommation en était très-restreinte, et l'échiquier n'en retirait qu'un petit revenu : avec un droit de 4 fr. 14 cent. par kilogramme, on n'avait qu'un produit de 2,191,000 francs. En 1842, avec un droit de 80 cent. à 1 fr. 60 cent., le revenu était monté à 17 millions et demi. Pour les sucres, l'abaissement des droits à eu, de l'autre côté du détroit, un résultat très-remarquable, quoique moins caractérisé. En 1844, le droit étant au moins de 62 fr. 60 cent. par 100 kilogrammes, la consommation fut de 7 kilogrammes par tête. En 1845, on est entré dans le système de la réduction des droits et on l'a suivi avec une grande fermeté. Le 5 juillet 1854, le droit était tombé à 24 fr. 60 cent. ; la même année, la consommation s'éleva, par tête, à 14 kilogrammes. Il est vrai que, même avec cette augmentation énorme, le fisc était encore un peu en perte ; mais l'équilibre aurait été très-prochainement rétabli en faveur du fisc (1).

Il y aurait en ce genre des améliorations à tenter en

(1) La guerre de Crimée étant survenue, on a un peu relevé le droit sur le sucre, provisoirement.

France. Pour plusieurs denrées coloniales, et d'abord pour le sucre et pour le café, les droits actuels, qui n'étaient pas exorbitants à l'époque où ils furent établis, sont devenus excessifs, parce que la valeur de la marchandise a beaucoup diminué; ils se trouvent être de 80 ou de 100 p. 100. Il est vraisemblable qu'ils pourraient être abaissés de moitié sans que le revenu public en ressentit du dommage, excepté pendant la durée d'une transition qui n'irait pas au delà d'un petit nombre d'années.

Dans cette revue générale des moyens de provoquer le bon marché véritable, celui qui dure, celui qui profite à tout le monde, y compris le producteur, il faut signaler aussi, avec un soin particulier, l'instruction professionnelle, qui, en initiant tous les hommes aux notions importantes des sciences d'application, et en les familiarisant, par la vue ou par l'expérience même, à mettre ces notions en usage, suscite une force qui coopère avec énergie au perfectionnement de la production. Avec des populations ouvrières qui aient l'esprit ouvert, qui connaissent les lois et les formules usuelles de la physique, de la chimie, de la mécanique, qui soient habituées à se rendre compte de leurs idées par le dessin, l'avancement de l'industrie ne peut manquer d'être accéléré. Alors ce n'est plus une petite phalange d'ingénieurs et de chefs d'industrie qui pousse le char dans la voie du progrès : c'est tout le monde, et ce qu'on peut attendre de la puissance d'une impulsion pareille est incalculable.

Enfin, ce ne serait pas sortir de notre sujet que d'indiquer ici, à titre d'observation générale, cette opinion dont je crois la justesse profonde, que le progrès de la richesse de la société, ou l'abondance des produits divers, ou encore le bon marché, car ces trois choses n'en

font qu'une seule et même, n'est favorisé par rien autant que par le progrès de la moralité, marchant de pair avec la culture des intelligences. A cet égard, sans entrer dans de longs développements, je crois devoir présenter ici quelques aperçus qui me semblent concluants.

Chez une nation où la moralité est forte, dans l'ordre des faits industriels comme en tout autre genre, ce qui s'évite de fausses manœuvres, de faux pas, de malheurs publics et privés, est incalculable. Au contraire, avec une moralité débile, il n'y a pas d'amour du travail, ou il n'y en a que par saccades sous l'aiguillon de la nécessité, car le sentiment du devoir alors n'existe pas ou reste sans vertu. Comment, sans l'amour du travail, la production serait-elle aussi abondante et aussi économique que lorsqu'elle a cet appui ?

Rien ne donne de consistance et de fécondité à l'industrie comme la liberté. Dans une société dépourvue ou mal pourvue de moralité, la liberté fait place nécessairement au système réglementaire, à toutes sortes de dispositions qui enlacent l'individu et l'enchaînent dans la plupart des actes de la vie ordinaire, et particulièrement dans l'exercice des arts industriels ; car on ne demeure en possession de la liberté civile qu'autant qu'on en est digne.

Le développement soutenu des lumières, qui est une des conditions primordiales du progrès économique, suppose lui-même une grande force à la morale publique. Un peuple qui aura profondément gravé dans le cœur le sentiment de ce qui est bon et juste ne sera pas longtemps dupe de l'erreur, car le propre de l'erreur est d'engendrer l'iniquité. Rien ne serait facile comme de démontrer, l'histoire à la main, que, s'il est vrai que les lumières aient une action bienfaisante sur la moralité des sociétés, il est plus vrai encore que le sens moral, lors-

qu'il est droit et solide, remporte sur l'ignorance et les préjugés de soudaines et admirables victoires.

Une des causes qui contribuent le plus à maintenir les sociétés modernes dans des conditions de dénûment pour le grand nombre, c'est le système guerrier qui oblige les États à entretenir, même en temps de paix, des armements très-vastes, sous peine d'être à la merci de voisins ambitieux. De là les impôts excessifs qui englobent les capitaux, dont on ne saurait trop signaler les merveilleux effets sur le sort du grand nombre. A mesure que les haines nationales s'effaceront, cette cause d'appauvrissement doit s'affaiblir. Or, que sont les haines nationales, entre chrétiens surtout, sinon des défaillances de la moralité publique (1)?

C'est un fait d'observation que, avec le même travail, les hommes recueillent plus de fruits quand ils savent se concerter pour la production, et qu'avec une même quantité de fruits, je veux dire avec le même salaire, ils ont plus de bien-être quand ils savent s'associer pour la consommation. En d'autres termes, l'association est une des plus précieuses ressources que les hommes aient contre la pauvreté, si bien que le degré de sociabilité auquel les populations sont parvenues peut donner une mesure du degré de bien-être auquel les diverses classes, et surtout la classe la plus nombreuse, se sont élevées. La sociabilité est un attribut tout à la fois des plus utiles et des plus sublimes dont ait été investie la nature humaine. C'est aussi un des plus étendus dans ses applications. Le sauvage ne s'associe pas, le barbare s'associe très-peu. A mesure que la civilisation marche, l'esprit d'association grandit; c'est ainsi que la circonférence du cercle dans lequel on sent le lien de la solidarité va

(1) Au sujet de l'action de la guerre sur les capitaux, voir ci-dessus, leçon XVII, pages 341 et suivantes.

s'éloignant sans cesse du centre. Un des signes les plus consolants, je ne dis pas assez, les plus majestueux, par lesquels se recommande notre époque, c'est que, sans que le patriotisme s'affaiblisse, l'Europe se pénètre de plus en plus du sentiment de la solidarité, au point de croire qu'elle ne forme tout entière qu'une famille. Ce sentiment est tellement vivace déjà, que dix fois, depuis 1815, il a sauvé la paix du monde, et il n'a pas peu contribué, en 1856, à la restaurer, alors qu'il semblait que nous fussions engagés dans une guerre indéfinie. Cette sociabilité, qui exerce directement ou indirectement une action si puissante en faveur du bien-être, comme de tout ce qu'il y a de plus doux, de plus noble et de plus relevé dans la civilisation, n'est autre chose qu'un des modes de la moralité.

Arrêtons-nous un moment sur l'association considérée spécialement dans ses rapports avec le sujet qui nous occupe ici, celui du bon marché. J'ai déjà parlé de l'association à plusieurs reprises pendant ce *Cours* (1), et j'ai présenté à cet égard des observations qui se rattachent au bon marché même. Je crois devoir insister sur ce sujet aujourd'hui.

Pour procéder avec ordre il y aurait lieu, si l'on se proposait de traiter à fond la matière, de distinguer les différentes applications du principe d'association, afin de les envisager chacune séparément. Les unes ont pour objet le travail même ou l'exercice de l'industrie; les autres sont destinées à faciliter directement l'existence de l'ouvrier, c'est-à-dire à lui permettre de retirer le plus grand bien possible d'un salaire d'un montant déterminé.

Relativement à la première catégorie, je vous ai

(1) Particulièrement dans la leçon XXII.

énuméré déjà quelques exemples; je vous ai dit comment dans l'agriculture l'association offrait les moyens de combiner jusques à un certain point les avantages de la petite propriété avec ceux de la grande. A cette occasion, je vous ai cité les *fruitières*. Dans l'industrie manufacturière, je vous ai signalé l'association des capitaux, qui permet de substituer la petite fabrication à la grande, et celle-ci, vous le savez, est beaucoup plus économique. L'association plus ou moins restreinte, plus ou moins étendue, entre les chefs d'industrie et leurs collaborateurs, est aussi un moyen que je vous ai indiqué de bien utiliser toutes les aptitudes et toutes les forces, et par conséquent de produire à bon marché. En ce genre, l'association, protégée à mille formes, a revêtu déjà bien des figures et semble destinée à en revêtir bien d'autres encore. C'est ainsi que je vous ai mentionné l'économie qu'on obtient dans les établissements où il se consomme beaucoup de combustible, en intéressant, par des primes proportionnelles, les ouvriers à l'épargner. J'ai appelé votre attention sur les parts d'intérêt qu'on accorde dans diverses branches d'industrie et dans les magasins de Paris aux employés des divers rangs; à cette occasion, j'ai recommandé à votre esprit d'observation la participation proprement dite entre le chef d'industrie et ses subordonnés, telle qu'elle est organisée par la compagnie du chemin de fer d'Orléans et par M. Leclaire, peintre en bâtiments à Paris.

Je n'ignore pas qu'on peut représenter que le programme adopté par la compagnie d'Orléans ne s'applique pas aux simples ouvriers, qu'il ne s'étend qu'aux employés à l'année, et qu'il a le grand défaut de ne pas mesurer la récompense de chacun sur l'étendue de ses efforts individuels. De même le plan de M. Leclaire suppose une réunion d'ouvriers d'élite. Mais reste

toujours pour l'un et l'autre que ce sont des essais qui durent, qui sont sur de belles proportions, et qui élèvent non-seulement les conditions d'existence matérielle, mais aussi bien le moral d'un grand nombre de personnes; car, à la compagnie d'Orléans, le nombre des participants est de plusieurs milliers.

On serait fondé à dire que le travail à la tâche est déjà une sorte de participation, indirecte, il est vrai, tandis que, dans la compagnie d'Orléans et chez M. Leclaire, elle est directe.

Des écrivains fort recommandables ont mis au jour, à la suite de la crise de 1848, des projets qui présentent des combinaisons diverses destinées à organiser la participation. On avait remarqué le plan de M. Maritz, ancien élève de l'École polytechnique, qui a dirigé en Alsace un grand établissement manufacturier; il y avait celui de M. Olinde Rodrigues, esprit généreux, d'une grande portée philosophique, et dont cependant, en cette circonstance, le programme laissait à désirer, car il présentait, contre son gré assurément, une confusion d'idées d'où aurait pu résulter une incertitude sur la propriété même des établissements industriels et des capitaux qui y servent. Je pourrais rappeler d'autres formules encore qui avaient été mises en avant.

Il y a eu sur le même sujet quelques observations de M. Hippolyte Passy, esprit éminemment judicieux et économiste d'une autorité considérable, dont personne ne dira qu'il soit enclin à la témérité. Dans les *Études sur l'Angleterre* de M. Léon Faucher, qui n'était pas non plus une intelligence passionnée pour les chimères, on peut lire telle belle page où la pensée de la participation est recommandée vivement. J'ai eu en 1848 un plan largement tracé par une main qui était celle d'un homme pratique, fort distingué, pour l'établissement du système de

la participation dans les ateliers de réparation et de construction de la compagnie du chemin de fer du Nord. Je pourrais citer encore le rapport annuel sur les finances, présenté au congrès des États-Unis en 1847 par M. Walker, ministre de la trésorerie, document où cet administrateur habile attribue au mode de participation, qui est en usage sur les bâtiments baleiniers de l'Amérique du nord, la supériorité qu'a acquise sa patrie dans l'industrie de la grande pêche.

Au sujet du système de la participation, il est bon de faire remarquer qu'il serait dangereux de le considérer comme une panacée applicable à tous les cas ; il s'en faut de beaucoup. Il y a un grand nombre de circonstances où ce serait pour l'ouvrier un dommage, puisqu'on ferait dépendre le montant de sa rétribution de chances diverses à l'égard desquelles il serait personnellement sans action, telles par exemple que celles auxquelles on est exposé dans toute opération commerciale proprement dite. Or, dans la plupart des manufactures, les bénéfices dépendent de l'habileté et du soin avec lesquels on aura acheté les matières premières et vendu les produits fabriqués. Reste cependant que dans un certain nombre de circonstances la participation serait conforme à la nature même des industries, et alors il n'y aura que de l'avantage à la faire intervenir. On étendrait le nombre des cas où la participation serait à sa place si on ne la faisait porter que sur la fabrication proprement dite, ou même sur certaines parties dont on tiendrait les comptes à part. Règle générale, il n'y aura que du profit à attendre de la participation, toutes les fois que la rémunération de chacun sera subordonnée à ses efforts personnels et sera dégagée plus ou moins complètement des chances à l'égard desquelles il serait absolument désarmé. C'est alors qu'elle sera établie sur des fondements



équitables et qu'elle pourra être un stimulant énergique. C'est de cette façon que l'entendait M. Maritz (1).

Indépendamment de cette forme de l'association, qui consisterait dans une participation aux bénéfices, instituée en faveur des employés en général, y compris une portion ou la totalité des ouvriers, on doit indiquer les associations ouvrières du genre de celles qui furent fondées en 1848, quelques-unes, il est vrai, avec le concours financier de l'État, concours sur lequel il ne faudrait pas que l'on comptât. Plusieurs de ces associations subsistent encore. On sait qu'une au moins, celle des ouvriers en limes, s'est fait remarquer à l'Exposition universelle de Paris. Le caractère distinctif de ces associations, c'est qu'on a voulu s'y passer des maîtres ou patrons, et les supprimer complètement. Si la suppression eût été possible, c'eût été une grande économie assurément ; mais peut-on penser qu'elle serait possible sur de certaines proportions ?

Je ne saurais croire que ces associations aient découvert le secret de l'avenir. Il est même facile de voir qu'elles ont un vice radical et irrémédiable, en ce que des établissements manufacturiers établis sur cette base, par cela seul que les patrons en sont exclus, manquent nécessairement ou à peu près de deux des leviers les plus indispensables à l'industrie, à savoir le capital, et l'esprit des affaires, qui n'accompagne pas toujours l'intelligence de la fabrication, et qui fait presque toujours défaut chez les ouvriers. Dans l'esprit des affaires, je comprends ici l'esprit d'administration, qui mériterait peut-

(1) J'abrège ici ce que je pourrais dire au sujet de la participation. Je demande au lecteur la permission de le renvoyer au volume que j'ai publié sur l'*Organisation du travail*. J'ai cherché dans cet ouvrage (Lettre XIV) à montrer le fort et le faible du système. J'y ai particulièrement discuté les programmes de M. Olinde Rodrigues, de M. Maritz, de la compagnie d'Orléans et de M. Leclaire.

être d'être indiqué à part, et qui n'est pas fort développé parmi les ouvriers, même chez les plus habiles. Pour ne parler que de la première de ces lacunes, celle du capital, comment la combler? L'État deviendra-t-il le bailleur de fonds? C'est ce qui a pu se faire par manière d'essai en 1848, alors qu'il était nécessaire de donner la mesure de ce qu'offraient de viable des associations exclusivement composées d'ouvriers; mais personne ne le proposerait à titre de mesure un peu large. L'organisation d'établissements dans lesquels les ouvriers se suffiraient à eux-mêmes et se passeraient d'un capitaliste qui leur fournit des fonds, ne se présente avec quelques probabilités de succès que dans un nombre de cas extrêmement restreint. Il faudrait en effet qu'il s'agît exclusivement de certaines industries qui exigent peu de capital, et alors l'association ouvrière pourrait marcher au moyen d'un petit apport de la part de chacun des ouvriers associés, et avec l'assistance du crédit qu'ils trouveraient auprès des fournisseurs des matières premières. On y ajouterait quelque chose en n'assignant, pendant les premiers mois ou les premières années, qu'un modique salaire aux ouvriers associés, et on parviendrait ainsi à se suffire dans ces cas particuliers.

Celles des associations de 1848 qui ont réussi avec la modique avance alors consentie par l'État, étaient composées d'hommes d'élite, exceptionnellement doués sous le rapport de la volonté, qui, pour parvenir à former un peu de capital, s'imposaient à la fois un travail opiniâtre et de grandes privations. Quelque confiance qu'on ait dans le progrès du genre humain, on ne peut se flatter qu'un jour arrive où une fraction un peu considérable des classes ouvrières se compose d'hommes de cette trempe.

Les associations ouvrières ne peuvent donc être considérées que comme une ressource spéciale pour des cas

fort restreints. Comme les sociétés des frères Moraves, ce seront des exemples destinés à montrer jusques à quel point des hommes peuvent se complaire dans l'association et s'y absorber.

Envisageons maintenant l'association ouvrière, non plus dans le domaine même du travail créateur, mais dans la sphère de la consommation, c'est-à-dire avec la pensée d'en appliquer les secrets et la puissance à l'art de tirer le meilleur parti possible d'un salaire déterminé.

Sur ce point, tout le monde sait quelle est l'économie que procure la vie en commun, par rapport à la vie solitaire. Dans l'isolement, les diverses branches de l'industrie domestique s'exercent à des conditions coûteuses et en outre elles se pratiquent mal. D'un autre côté, il ne faudrait pas songer à caserner les populations ouvrières dans le but de les faire jouir des économies de la vie commune. La suppression du ménage mènerait par une pente rapide à l'abolition de la famille.

Il y a cependant un certain degré d'association qui reste possible, et qui est profitable même pour les personnes mariées. Quelques-unes des industries domestiques pourraient s'exercer en grand par la voie de l'association entre les ouvriers; tout au moins serait-il possible de procéder ainsi pour l'achat des denrées. De cette manière on ferait tourner presque en totalité à l'avantage du consommateur lui-même la partie du prix qui forme le bénéfice du marchand détaillant, et qui, comme je l'ai dit dans la leçon précédente, est considérable. Le directeur de l'association serait en effet alors un des associés ou un groupe de quelques associés, se contentant d'une rémunération incomparablement plus faible que celle que s'attribuerait un marchand. Il semble qu'il y aurait lieu de rechercher dans cette direc-

tion une notable amélioration de l'existence pour les classes peu aisées. Malheureusement, les associations de ce genre que les ouvriers ont voulu établir entre eux ont rarement réussi; presque toutes ont tristement échoué, excepté dans le cas où elles étaient gérées et surveillées par une personne ou un comité appartenant à la bourgeoisie. Seuls avec eux-mêmes, les ouvriers n'ont pu rester d'accord, et avec la zizanie est venu le désordre financier, la dilapidation même et finalement la ruine de l'association.

Si nous quittons l'industrie domestique ou la consommation immédiate pour passer à des besoins différents ou à des satisfactions plus éloignées, à ce qui, en un mot, répond à la prévoyance, l'association se présente comme une puissante ressource pour l'ouvrier. Sur ce point, je ne puis que vous renvoyer à ce que j'ai dit des sociétés de secours mutuels, du compagnonnage, et d'autres institutions analogues, dans une des leçons précédentes (Leçon XXII).

Il est des cas où l'association embrasse des faits relatifs à la production, en même temps que d'autres qui sont du domaine de la consommation. M. Le Play, dans son bel ouvrage des *Ouvriers européens*, en a cité des exemples remarquables qu'il a observés parmi les populations russes, chez lesquelles l'aptitude à l'association paraît être très-prononcée. Un des plus dignes d'intérêt est l'association volontaire nommée *artèle*. En vertu d'un penchant pour les voyages, que M. Le Play a trouvé très-vif chez le peuple russe, beaucoup d'ouvriers, et surtout de jeunes hommes non mariés, se rendent de leurs villages dans les grandes villes pour s'y employer à divers genres de travaux. Là ils prennent place dans une artèle formée d'ouvriers d'une même profession. L'artèle se charge de procurer du travail à chacun de ses membres,

mais en cela elle ne se borne pas à ce que font chez nous les réunions de compagnons. L'artèle obéit à des chefs sortis de son sein, et dont l'autorité est grande : en Russie, le commandement est toujours investi d'une forte prérogative. Ces chefs reçoivent les commandes et répartissent la besogne ; ils envoient tel homme sur tel chantier, à leur gré ; ils perçoivent les salaires, qu'ils distribuent également entre les associés, habiles ou non, robustes ou faibles, mais en ayant soin de compenser par la longueur des labeurs, c'est-à-dire par la fréquence des journées, l'inégalité d'adresse ou de force. Ils pourvoient à la nourriture de leurs subordonnés, qu'ils font manger en commun autant que possible, et c'est après le prélèvement des dépenses communes qu'a lieu le partage des salaires. Une pratique analogue se montre chez les ouvriers émigrants, du moment où ils quittent leur famille pour se rendre dans quelque ville éloignée. L'artèle de voyage se compose ordinairement de quinze personnes ; elle se constitue dans une réunion où l'on prie en commun et où l'on arrête cérémonieusement l'époque du départ. On fait ainsi 500 ou 1,000 kilomètres pour gagner Saint-Pétersbourg, en prenant deux sobres repas par jour, avec l'aide d'un vieux traîneau et d'un cheval achetés à frais communs ; le traîneau porte les bagages et quelques aliments. Dans ce cas aussi l'autorité est confiée à un chef qui l'exerce d'une manière très-effective et à l'égard duquel chacun des jeunes gens se montre fort docile.

Autre exemple de l'esprit d'association qui distingue les populations moscovites : une famille se trouve avoir une entreprise extraordinaire, ce sera, que sais-je ? une maison nouvelle à construire pour laquelle il faut aller chercher du bois dans la forêt, un désastre, tel qu'un incendie, à réparer, ou encore une récolte de foin pour la-

quelle la saison ne laisse pas de délai. Quelque zèle que déploient tous les membres de la famille, seuls ils ne pourront y suffire; mais on s'adresse aux voisins, et ce n'est jamais en vain. On vient de toutes parts avec les chars et les attelages; en peu de temps la besogne est enlevée, c'est ce qu'on appelle une *pomotch*. Une journée de *pomotch* n'est jamais payée à ceux qui y concourent, mais elle se termine toujours par un repas copieux accompagné d'une distribution d'eau-de-vie. Et ce festin, qui par l'abondance des mets a quelque chose d'homérique, a beaucoup plus d'attrait que n'en aurait un salaire.

M. Le Play cite, pour la Russie, un autre exemple d'association, qui est fourni par une catégorie particulière de manufactures; ce sont de véritables communes industrielles dans le genre des nôtres du moyen âge. Ici nous nous trouvons en présence du régime de l'*obrok* (redevance payée par le serf au seigneur). Sous la condition de verser régulièrement l'*obrok*, ces associations se gouvernent et s'administrent elles-mêmes. C'est ainsi que se font les tissus communs, les ustensiles en bois ou en fer, les objets grossiers de charronnage, d'ameublement, de vêtement, et en général les articles destinés à la consommation du grand nombre. On agit de concert pour la vente des produits qu'on fait venir en retour. Ce sont les chefs de la commune, chefs électifs dont l'autorité est incontestée, qui président à ces transactions, et il paraît qu'ils s'en acquittent d'une manière fort équitable. Ils font plus, ils déterminent, sur l'*obrok* collectif de la commune, la part que chaque famille doit supporter, car ici l'*obrok* cesse d'être ce qu'il est communément, une somme égale pour tous.

Il est hors de doute qu'on facilitera désormais le progrès de l'industrie en favorisant, plus qu'on ne l'a

fait depuis un siècle, les applications du principe d'association. La Constituante de 1789, qui réunissait dans son sein tant de lumières et de bons sentiments, se laissa aller, par l'antipathie qu'excitait une organisation vieillie et hostile au progrès, jusqu'à proscrire le principe même d'association; je vous ai cité (1) un article d'un de ses décrets les plus importants, où l'on nie que des hommes qui exercent une même profession puissent avoir des *intérêts communs*.

La doctrine dont étaient pleins les hommes de 1789 peut être représentée comme l'apothéose de l'individu isolé. Les philosophes, qui avaient précédé et préparé cette grande évolution politique et sociale, s'étaient pris de passion pour l'individu solitaire. Sans doute parce que le système social qu'ils avaient autour d'eux leur semblait, ce qu'il était devenu, faux et injuste, ils aimaient à représenter comme un type admirable l'homme détaché de ses semblables. Les plus éminents d'entre eux, les plus renommés pour leur modération, avaient donné dans ce travers. Le sauvage des forêts de l'Amérique leur paraissait un sujet digne d'admiration, un idéal de la perfection. Ce n'était pas seulement Jean-Jacques Rousseau et vingt autres justement célèbres par leur éloquence. Montesquieu lui-même avait mis sur le pavois, qui pourrait le croire? le Tartare nomade, et on se souvient de la sensation profonde qu'excita quelques années plus tard la découverte d'un pauvre idiot dans les bois de l'Aveyron : ce fut le *sauvage de l'Aveyron*, l'enfant de la nature, que la société n'avait point encore souillé, un modèle que les plus grands génies devaient étudier afin d'apprendre ce que c'est que l'homme. Dans cet enthousiasme pour l'individu, on faisait des constitutions

(1) Page 449.

politiques pour *l'homme*, au lieu de rechercher, selon l'observation de Joseph de Maistre, ce qui, d'après les antécédents, devait dans chaque État le mieux convenir aux hommes. C'est ainsi que la législation française, pendant un long intervalle de temps, à partir de 1789, a fait abstraction, dans la plupart des cas, de la sociabilité humaine, et, ne se contentant pas de la passer sous silence, lui a suscité des obstacles.

Il y a quelque vingt ans, Rossi en a fait l'objet d'observations magistrales dans un beau Mémoire sur le droit civil français considéré dans ses rapports avec l'état économique de la société. Suivant lui l'association réclamait impérieusement qu'on lui fit enfin une place plus large dans nos codes. Je ne crains pas de dire que ce n'était pas seulement sous le rapport économique qu'il aurait pu faire cette recommandation. La faculté de s'associer, de se concerter, de se réunir librement, d'agir en commun et en liberté, est nécessaire et inhérente à l'homme civilisé ; plus elle se déploie, plus les États ont de force et de cohésion, et franchement je ne vois pas quelle garantie égale pourrait être donnée à l'ordre public.

Le Mémoire de Rossi a été lu et a passé. D'autres réclamations du même genre se sont produites. L'association a eu, depuis, une manifestation remarquable, dans l'ordre commercial, par les compagnies puissantes qui se sont organisées pour les travaux publics. Mais hors de là et en principe l'association reste en défaveur, et on n'a qu'à lire les cahiers des charges des compagnies de chemins de fer pour reconnaître qu'elles sont placées sous la dépendance absolue de l'administration. Un mauvais vent a soufflé sur le monde cette erreur dangereuse, qui s'est de plus en plus accréditée dans l'opinion de la France et de l'occident de l'Europe continentale, qu'il ne



doit y avoir d'autre association forte que celle qui est constituée par la généralité des citoyens sous le nom de l'État. Entre l'État tout entier et l'individu isolé, un intermédiaire quelconque est suspect. Toute association est réputée mauvaise si elle a une existence propre, si elle est une autonomie. Il se forme des juxtapositions d'individus et d'intérêts quelquefois très-nombreux, mais sans organisation permanente. C'est du provisoire ou du mobile, et c'est surveillé de près comme une force qui pourrait devenir subversive.

Je ne conteste pas que des associations ne se soient formées dans le but de gêner les gouvernements et même de les renverser. L'autorité a donc eu lieu d'être en éveil au sujet des abus possibles de l'esprit d'association ; mais autre chose est de réprimer l'abus et de proscrire l'usage.

Disons-le cependant pour être juste : ce serait grandement se tromper que d'imputer au dix-neuvième siècle ou au dix-huitième le système contraire à l'association, et destructif de tous les intermédiaires entre l'État et l'individu. Il a une origine bien plus ancienne ; c'est un vieux péché de la royauté française. Elle a eu l'honneur de fonder l'unité nationale et de donner à la nationalité prise en bloc une grande force ; mais elle a obtenu ce résultat par un procédé qui offre bien des inconvénients et des périls. Elle a eu pour politique à peu près constante d'abattre autour de soi tout ce qui possédait de la vigueur ou promettait d'en acquérir. Les rois de France ont été ainsi les générateurs du mouvement qui s'est caractérisé davantage en 1789. Si la France est devenue une plaine nivelée et formée de grains de sable comme les déserts africains, où il n'y a aucune éminence dont les flancs présentent un abri contre la tempête, la royauté française en est responsable

devant Dieu et devant l'histoire, et elle en a porté la peine (1).

Si la situation que j'esquisse ici est générale, je l'ai dit, dans l'occident du continent européen ; si nulle part elle n'est aussi fortement prononcée qu'en France, à beaucoup près, il faut dire qu'en revanche, dans la partie extra-continentale de l'Europe, ou pour parler plus clairement, en Angleterre, l'état des choses est différent. Là on est en pleine jouissance de ce que nous appelons les principes de 1789, sans avoir pour cela renoncé aux applications multipliées du principe d'association, principe éminemment fécond et salutaire. Entre l'État et l'individu restent interposés, en Angleterre, une multitude de corps agissant spontanément par leur propre force. Les uns se rattachent à l'administration publique, comme les conseils municipaux ; les autres sont extérieurs au gouvernement de l'État, des comtés ou des communes, mais n'en ont pas moins une action très-efficace. La faculté de s'associer, de se concerter, d'agir avec ensemble, est exercée par les Anglais de cent façons dans les affaires religieuses et politiques, dans celles de la bienfaisance parmi les riches, et pour la poursuite d'un but commun dans toutes les classes sans exception. Il est hors de doute que c'est une des raisons principales de la solidité de la puissance britannique, une des causes qui ont écarté du sol de la Grande-Bretagne les désastres des révolutions.

Les formes que revêt l'association en Angleterre sont quelquefois bien extraordinaires. J'en citerai un exemple qui frappe d'étonnement un Européen du continent, et même le remplit de crainte : c'est celui des Unions d'Arts et Métiers (*Trades' Unions*), que j'ai nommées

(1) C'est ce qu'à parfaitement montré M. Alexis de Tocqueville dans son dernier ouvrage : *L'Ancien régime et la Révolution*.

dans une autre leçon (1). A Sheffield, par exemple, les ouvriers qui peuplent les ateliers où l'acier se produit et s'élabore, se sont constitués en corps destinés à garantir leurs intérêts par des moyens qui vont jusqu'à la limite où commence la violence la plus manifeste. Dans le but de se protéger contre les abus de la concurrence, ces associations ont posé en principe que le nombre des ouvriers ne peut être augmenté par les chefs d'industrie, ce qui ne laisse pas que d'être une sérieuse atteinte au principe de la liberté des professions. A cet effet, elles ont décidé que les apprentis ne pourraient être recrutés que parmi les enfants des ouvriers du métier, et, comme sanction de cette règle, qu'on déserterait en masse les ateliers des chefs d'industrie qui tenteraient de l'enfreindre. Elles ont fait plus, s'il est possible : elles ont fixé le salaire pour tous les détails de la fabrication, par un tarif qui ne peut être modifié que du consentement mutuel des ouvriers et des maîtres. En cas de ralentissement dans les commandes, les chefs d'industrie peuvent renvoyer de l'atelier les bras dont ils n'ont pas l'emploi; mais l'ouvrier qui reste occupé reçoit intégralement le salaire porté au tarif. Et réciproquement, dans le cas où l'industrie prendrait une activité extraordinaire, les ouvriers s'interdisent de réclamer aucune augmentation de salaire. Les ouvriers laissent prélever sur leur salaire, par ces associations, une certaine quotité qui forme un fonds commun à l'aide duquel, lorsque la fabrique est languissante, on entretient les familles dépourvues de travail. Ce même fonds servirait de ressource dans le cas où l'on se serait mis en grève pour intimider les chefs d'industrie, pour les amener à composition. Comment des associations de ce genre sont-elles tolérées

(1) Leçon XXII, p. 450.

par le législateur, et comment ne mettent-elles pas à chaque instant le pays en feu ? C'est qu'ici intervient une force, la plus grande de toutes les forces publiques dans les pays civilisés, l'esprit réciproque de modération, le profond sentiment des droits respectifs des deux parties en présence. Les ouvriers mettent à la tête des Unions des chefs pris dans leur sein, qui sont dignes de cette position difficile et qui résistent à tous les entraînements et à toutes les obsessions, d'où qu'elles viennent. C'est sur leur prudence, pour le moins autant que sur le bon esprit des chefs d'industrie, que repose l'existence même de l'institution. En fait, grâce à leur habileté et à leur sagesse, le pouvoir énorme, l'autorité absolue et illégale qu'ont assumée les ouvriers, et d'où pourrait sortir la désorganisation même de l'industrie, ne paraît pas donner lieu à des abus regrettables. D'une part, les rancunes populaires se trouvent amorties, les prétentions déraisonnables sont disciplinées et réduites à des proportions acceptables ; d'autre part, le bien-être de l'ouvrier a ses boulevards. Mais en quel autre pays trouverait-on un degré égal d'équité et autant d'esprit de conduite parmi les chefs des Unions, un pareil sentiment d'harmonie sociale, au milieu du choc d'intérêts enflammés ?

C'est la même cause qui fait durer indéfiniment la Constitution anglaise, avec toutes les occasions qu'elle offre d'un violent conflit entre les différents pouvoirs, la royauté et le peuple, l'aristocratie et les communes. Le mérite de cette Constitution réside moins dans la profondeur de ses combinaisons que dans le sentiment modéré par lequel se gouverne chacune des forces qu'elle met en activité. La nation anglaise a la notion la plus pratique et la meilleure de la liberté, celle qu'un éloquent orateur rappelait vainement chez nous à ses con-

citoyens quand il s'écriait, dans l'Assemblée Constituante de 1789 : « Vous voulez être libres et vous ne savez pas être justes ! » Les Anglais savent, après les exagérations de la discussion, être justes et bienveillants les uns pour les autres ; ils savent être modérés sans être pour cela pusillanimes ; ils savent se faire des concessions réciproques, sans pour cela abjurer une forte conviction.

Mais je m'écarte ici de notre sujet, qui est celui de la vie à bon marché, et je me hâte d'y rentrer. Après ces observations diverses au sujet de l'esprit d'association, il me reste à dire quelques mots du concours que peut apporter le patronage à la solution du problème. L'intervention bénévole de personnes appartenant aux classes riches ou aisées peut agir ici très-efficacement. En m'exprimant ainsi, je n'ai point en vue les manifestations de la charité ; c'est un objet que je laisse en dehors du cadre de cet enseignement. Ce que je voudrais vous signaler, ce sont les efforts qui ont eu lieu pour fournir aux ouvriers cette puissance d'organisation dont on remarque le défaut parmi les populations du continent, lorsqu'elles sont livrées à elles-mêmes. Je vous entretiendrai cependant aussi de quelques cas où, à cette faculté organisatrice, les classes riches ou aisées, et particulièrement les chefs d'industrie, ont ajouté le bienfait de quelques encouragements. Mais même avec cette assistance, dans les cas dont je veux parler, il est resté beaucoup à faire à l'ouvrier. On avait alors, souvent au moins, le double effet de l'association et du patronage.

Parmi les associations qui ont été ainsi constituées par le concours bénévole de quelques personnes de la bourgeoisie, et qui ont obtenu un grand succès, on peut signaler comme une des plus remarquables la *Société alimentaire* de Grenoble, qui est un restaurant où l'on peut, à volonté, prendre son repas sur les lieux mêmes,

ou l'emporter à domicile pour le consommer en famille, au coin du foyer domestique. Ici aucun subside n'est nécessaire, le prix que les consommateurs paient pour leurs repas couvre tous les frais.

On peut citer aussi des maisons de bains et des lavoirs publics organisés par des personnes dévouées à la cause des masses populaires, qui récupèrent tous leurs frais, quoique leur tarif soit extrêmement bas. Il s'en est présenté, dans ces derniers temps, des exemples remarquables en Angleterre. Je lis dans le rapport de M. le docteur Simon au conseil municipal de la Cité de Londres, en date du 6 novembre 1849, qu'une société philanthropique qui s'était formée pour créer des bains et lavoirs publics dans la métropole, avait ouvert un premier établissement dans le misérable quartier connu sous le nom de White-Chapel, et un autre dans George-street près d'Euston square. Le prix était, si je suis bien informé, de 3 pence (31 centimes) par bain, sans linge ; eu égard aux habitudes de Londres, c'est fort modique. Dans le courant de 1848, l'établissement de George-street avait donné 111,788 bains, et reçu 246,760 personnes venues pour laver leur linge : il était en bénéfice. Les administrateurs de la taxe des pauvres (*guardians of the poor*) avaient institué une maison du même genre dans la paroisse de *Saint-Martin in the fields* : ils ne faisaient payer les bains froids qu'un penny (10 centimes 1/2) et les bains chauds 2 pence (21 centimes), sans linge ; les femmes qui venaient blanchir et repasser leur linge ne payaient que 2 pence pour les deux premières heures.

Ces conditions étaient, dit M. le docteur Simon, amplement rémunératrices (*amply remunerative*). Il est vrai qu'on donnait en même temps au public aisé des bains plus soignés à raison de 6 pence (62 centimes).

A l'occasion de ces établissements, on peut objecter que ce sont des exceptions, en ce que l'administration, faite par des personnes charitables, n'y coûte rien. Pour demeurer dans l'ordre des faits de nature à se généraliser, il faut, ajoute-t-on, raisonner dans l'hypothèse d'un chef d'industrie qui poursuit un bénéfice proportionné au taux accoutumé des profits dans le pays. J'admets qu'il y a quelque chose de juste dans ces observations. Les institutions qui se développent spontanément parmi les intéressés, et qui se soutiennent sans avoir besoin d'un appui extérieur, sont celles sur la solidité et l'extension desquelles on doit le plus compter. Cependant ce serait se montrer bien rigoureusement exclusif que d'écarter comme anormal et défectueux tout acte qui aurait pour mobile le sentiment du patronage. La sympathie démonstrative des classes qui possèdent pour celles qui ont à s'élever à la propriété, est une force politique dont l'intervention n'a jamais été et ne sera jamais superflue ni inopportune; et on est fondé à penser que, dans les circonstances qui sont propres aux temps modernes, elle est commandée, elle est indispensable au salut de la société. Sans doute toutes les formes du patronage ne sont pas également dignes d'approbation. Il en est même qu'il faudrait réprover, ou tout au moins s'appliquer à restreindre, et d'abord toutes celles qui tendraient à affaiblir le ressort individuel et qui pourraient propager parmi les populations cette opinion funeste, qu'elles ont à attendre d'autrui, et non pas principalement d'elles-mêmes, l'amélioration de leur existence. Mais sous la forme dont il s'agit ici, le patronage laisse une large sphère d'activité à l'initiative individuelle, puisque, dans les établissements que nous venons d'indiquer, l'ouvrier supporte seul les frais du repas qu'il prend ou du bain qu'on lui administre. Si les

institutions de ce genre ne sont encore qu'éparses et solitaires, c'est un malheur, et faisons des vœux, plus que des vœux, des efforts pour qu'elles perdent ce caractère d'isolement et d'exception.

Parmi les établissements auxquels a donné naissance le sentiment du patronage, il en est un auquel il est impossible de ne pas accorder une mention particulière ici : c'est la cité ouvrière de Mulhouse. Des citoyens généreux de cette ville, frappés du mauvais état des logements dans lesquels s'entassaient les familles d'ouvriers, et affligés des relations immorales que facilitent trop les dispositions de ces habitations, ont conçu et mis à exécution, avec le concours du Gouvernement, qui y a affecté un subside de 300,000 francs, un plan de cité ouvrière où chaque famille a sa maison séparée et un jardin de 120 à 150 mètres carrés. Par des arrangements ingénieux, dans le détail desquels je n'ai pas à entrer ici, on est arrivé à ce résultat, que chaque maison aujourd'hui ne coûte pas à la société plus de 1,450 à 1,500 francs, plus 150 à 200 francs pour le terrain. Les ouvriers en deviennent propriétaires en payant une première somme de 2 à 300 francs, et puis ils acquittent le reste, pendant un délai d'une vingtaine d'années, par une annuité tout juste égale à ce que leur coûterait leur logis en ville, soit 12 à 14 francs par mois (1).

Le nombre des maisons bâties et occupées était déjà de

(1) L'architecte de la cité ouvrière de Mulhouse, M. Muller, en a publié la description détaillée en un volume accompagné d'un atlas, et dont le titre est : *Habitations ouvrières et agricoles, cités, bains et lavoirs, sociétés alimentaires. Détails de construction; formules représentant chaque espèce de maison, et donnant un prix de revient en tous pays. Statuts, règlements et contrats.* C'est une œuvre indispensable à consulter pour tous ceux qui voudraient propager l'amélioration conçue et exécutée par les bons citoyens de Mulhouse.



180 au 31 déc. 1855, et il a beaucoup augmenté depuis.

A la cité ouvrière on a annexé : 1<sup>o</sup> une maison analogue à l'établissement de la société alimentaire de Grenoble, où l'on peut non-seulement prendre ses repas, mais d'où l'on peut aussi emporter des aliments ; 2<sup>o</sup> des bains à 20 centimes, linge compris, et un lavoir dont les conditions sont : 5 centimes pour deux heures, si l'on y vient pour laver seulement, et le double lorsqu'on se sert du séchoir ; cet établissement de bains et lavoirs couvre tous ses frais ; 3<sup>o</sup> des magasins où l'on vend à prix réduit, et en garantissant la qualité, divers articles de première nécessité.

Tout est calculé de telle sorte que la société des bailleurs de fonds retire l'intérêt à  $\frac{1}{4}$  pour 100 de son argent. Ainsi, sauf la somme de 300,000 francs fournie, une fois pour toutes, par l'État, rien en cette affaire n'a le caractère d'une subvention. C'est un patronage dont le principal mode consiste dans une surveillance intelligente.

Parmi les grandes compagnies françaises de chemins de fer, quelques-unes ont organisé, au profit de leurs ouvriers, des magasins où ils trouvent, à des prix modiques et en bonne qualité, la plupart des denrées les plus usuelles. La compagnie d'Orléans s'est distinguée par l'étendue de ses efforts en ce genre.

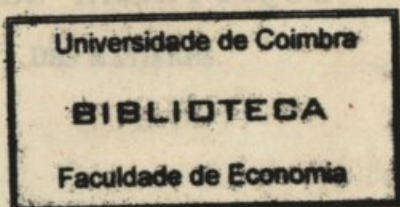
En fait d'utiles manifestations du patronage, on peut citer l'initiative qu'avait prise la chambre de commerce de Lyon pour établir dans cette importante cité une société de secours mutuels et une caisse de retraites. Cette création reçoit et continue de recevoir annuellement l'assistance d'un subside au profit des déposants. La société d'encouragement à l'épargne, de Mulhouse, rentre dans la même catégorie (1).

(1) Voir, pour ce qui s'est fait à Lyon et à Mulhouse à ce sujet, la leçon XXII, pages 477 et 478.

L'intervention administrative de l'État dans les caisses d'épargne et dans la caisse des retraites, et la coopération financière qu'il fournit aux sociétés de secours mutuels, peuvent être classées parmi les manifestations du patronage que nous signalons ici à la reconnaissance et à l'imitation du public.

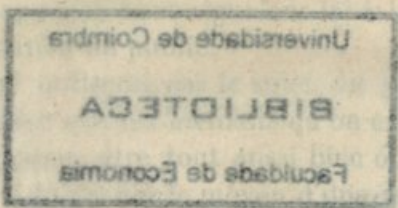
Je ne quitterai pas le sujet du patronage sans faire remarquer que les bienfaits qu'on en attend pourraient, à la rigueur, être tout aussi bien obtenus dans un bon nombre de cas par le moyen d'une association entre les intéressés, si ceux-ci présentaient à un degré suffisant la réunion des qualités que comporte et réclame l'exercice de l'association. On est donc rigoureusement fondé à dire à ce sujet que l'association ouvrière n'a pas dit son dernier mot. Sans doute, il faut reconnaître qu'en France, jusqu'à présent, les associations exclusivement formées d'ouvriers, et dont l'objet était soit le travail, soit la consommation économique, soit l'exploitation en commun de quelque branche de l'industrie domestique, ont eu peu de succès en général; mais ce n'est pas la preuve que le progrès de l'éducation publique ne les fera pas sortir quelque jour de leur stérilité. Quand bien même elles devaient échouer indéfiniment en France, il n'y aurait pas lieu encore de les condamner absolument, car on pourrait croire que c'est par l'effet de quelque lacune dans le tempérament national; et il ne s'ensuivrait point qu'elles ne pussent prospérer chez d'autres peuples mieux doués des vertus qui rendent l'association facile. A cet égard, c'est à l'expérience à prononcer en dernier ressort. En Angleterre, aux États-Unis, et parmi les populations moscovites, d'après les curieuses observations qu'a publiées M. Le Play dans ses *Ouvriers Européens*, l'association ouvrière a donné des résultats satisfaisants, ce qui est une espérance pour l'économie domestique chez

nous-mêmes, car nous ne sommes pas tellement différents des Anglo-Saxons et des Slaves que nous devons perdre l'espoir de nous assimiler ce qui leur aurait parfaitement réussi.



FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

non-mêmes, car nous ne sommes pas tellement diffé-  
rents des Anglo-Saxons et des Slaves que nous devions  
perdre l'espoir de nous assimiler ce qui leur avait par-  
tenu.



l'assimilation n'est pas un fait accompli, elle est en cours  
de réalisation. On ne peut pas dire que nous sommes  
devenus des Anglo-Saxons ou des Slaves, mais on peut  
dire que nous nous rapprochons de plus en plus d'eux.  
C'est un processus continu, qui ne s'arrêtera jamais.  
C'est pourquoi nous devons continuer à nous ouvrir à  
l'étranger, à nous enrichir de ce qu'il nous apporte.  
C'est la seule voie qui nous mène à la prospérité et  
à la civilisation. C'est la seule voie qui nous mène à  
la gloire et à la grandeur. C'est la seule voie qui nous  
mène à la vie et à la mort.

# TABLE ANALYTIQUE

## DES MATIÈRES.

### PREMIÈRE LEÇON.

#### COMPARAISON DES VOIES DE TRANSPORT, AU POINT DE VUE DU BON MARCHÉ DE LEUR USAGE..... 1

Importance politique et sociale de la question du bon marché. — Mobilité des bases de la comparaison à établir. Motif d'en exclure les routes ordinaires et de n'y faire figurer que les voies navigables et les chemins de fer. — Distinction entre les canaux et les rivières. — Les canaux ne servent guère qu'au transport des marchandises. Pour cet objet spécial, offrent-ils plus d'avantages que les chemins de fer? — Controverse. — Trois éléments principaux de la question : frais de construction, frais d'entretien, frais de traction. — 1° Les canaux coûtent généralement moins cher à établir que les chemins de fer ; mais il convient de n'imputer au service des marchandises que la moitié des frais de construction de ceux-ci. — Cette moitié semble encore supérieure, en France et en Angleterre, au total des frais de construction des canaux. Elle est, au contraire, inférieure en Amérique. — 2° Sur les frais d'entretien et de surveillance, les canaux ont aussi, en France et en Angleterre, un avantage marqué. Ils en ont un moindre aux États-Unis. — 3° Les frais de traction très-faibles sur les canaux sont encore plus faibles sur les chemins de fer, grâce aux progrès de la mécanique. — Jusqu'ici la balance des avantages paraîtrait appartenir aux canaux ; mais des raisons très-fortes et de diverse nature modifient cette conclusion. — Chômage des canaux par différentes causes. — Excès de parcours dont ils sont grevés presque tous. — La grande vitesse leur est relativement interdite, et conséquemment le transport des personnes. — De ce nouveau point de vue, la supériorité appartient aux chemins de fer. — Cas exceptionnels. — Pourquoi les canaux subsisteront à côté des chemins de fer? Rivalité entre eux dans divers pays. Lutte remarquable dans la vallée du Schuylkill. — Des cours d'eau na-

turels et de leurs avantages comme moyen de transport. — Le bateau à vapeur y supplante à peu près tout autre véhicule, qu'il s'agisse des voyageurs ou des marchandises. — Comparaison entre les frais de traction sur les chemins de fer et les fleuves, la vapeur étant dans les deux cas l'agent des transports. — Nombreuses données d'où résulte la supériorité des chemins de fer. — Pourquoi cette supériorité ne fera cependant pas disparaître la navigation fluviale. — En vertu d'une loi providentielle, les diverses inventions destinées à satisfaire aux besoins de l'homme se complètent plutôt qu'elles ne s'excluent.

## DEUXIÈME LEÇON.

## DE LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT AUX TRAVAUX PUBLICS..... 26

Le gouvernement doit-il ou non prendre part aux travaux publics? — La solution de cette question peut différer suivant la nature du gouvernement et l'état de la société. — Dans l'antiquité, les arts industriels et le commerce étaient méprisés; la science des transports était fort imparfaite, la production des aliments exigeait la majeure partie des bras, et il eût été difficile et dangereux d'en consacrer beaucoup à d'autres travaux. — Quelques gouvernements le firent pour satisfaire à des idées de faste et parfois à des vues justes et fécondes. — Caractère des travaux publics sous la féodalité. — La véritable notion de ces travaux ne se dégage qu'à la fin du siècle dernier. — Aujourd'hui l'on ne peut décorer du nom de travaux publics que ceux qui servent évidemment à la prospérité des générations présentes ou futures. — Ce ne sont pas des affaires de charité et de philanthropie; ce sont des affaires d'État. — Donc il y a lieu de résoudre par l'affirmative la question posée en tête de cette leçon. — Ce n'est point exclure l'industrie privée des diverses entreprises de travaux publics. — Différents modes d'intervention de l'État. Exécution directe ou coopération financière. — Subvention, souscription. — Sur le choix entre ces divers modes, il faut consulter les circonstances. — La tendance dominante, en Europe, est de réduire, en ce qui concerne les chemins de fer, l'intervention de l'État à un concours financier. — Tendance contraire en Belgique et dans plusieurs États de l'Union américaine. — L'Autriche et la Russie ont fini par se rallier au système d'un simple concours financier.

## TROISIÈME LEÇON.

EXAMEN DES OBJECTIONS PRÉSENTÉES CONTRE L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT  
DANS LES TRAVAUX PUBLICS..... 44

Nécessité de justifier cette intervention par de nouveaux arguments. — L'opinion contraire prévalut, en 1838, dans le parlement français. —

Inaptitude des gouvernements de l'ancien régime, nés de la conquête. — Attitude des gouvernements d'aujourd'hui. — Conséquences sociales et européennes de la révolution française. Prééminence actuelle des intérêts pacifiques; poursuite générale du bien-être par le travail; transformation qui s'opère dans les idées d'amour-propre national. — Le développement des biens de la paix ne peut être exclu des attributions des gouvernements. — Origine anglaise et aristocratique de l'opinion qui leur interdit de participer aux travaux publics. — Esprit d'initiative et d'association qui appartient aux Anglais. — Leur gouvernement conserve un caractère oligarchique quoiqu'il ait subi l'influence de la démocratie. — Pourquoi l'aristocratie anglaise s'est mise de bonne heure à la tête des travaux publics, suivie bientôt dans cette voie par des réunions de simples citoyens. — Il en est résulté une théorie générale de la supériorité de l'industrie privée pour l'exécution des travaux publics. — Rares occasions où les Anglais se sont écartés de cette théorie. — Comment elle s'est introduite chez nous. — Motifs de la modifier. — Direction nouvelle de l'opinion publique. — La liberté a besoin de s'appuyer sur l'autorité et réciproquement. — Les gouvernements actuels ont besoin d'attributions conformes au nouveau génie des peuples. — En première ligne se range l'intervention dans les travaux publics.

## QUATRIÈME LEÇON.

CONTINUATION DU SUJET TRAITÉ DANS LA LEÇON PRÉCÉDENTE . . . . . 58

Première objection tirée de la puissance de l'intérêt privé. — Les garanties que présente l'intérêt privé peuvent se retrouver au même degré dans l'exécution proprement dite des travaux publics par l'État — Distinction qui ne permet pas d'étendre à l'exploitation ce qui vient d'être énoncé sur l'exécution des travaux. — Conditions de responsabilité auxquelles les gouvernements doivent être soumis pour intervenir dans les travaux publics. — Pourquoi l'Angleterre est le seul État où l'industrie privée ait pu se charger en totalité des travaux publics et les mener à bien. — Lorsque l'esprit d'association n'est pas assez développé, le gouvernement ne peut se dispenser d'intervenir. — Les avantages de la modération des péages constituent-ils un nouveau motif d'intervention? — Objection contre l'intervention tirée de ce qu'elle n'est pas conforme à la dignité de l'État. — Il est à peine nécessaire de la réfuter aujourd'hui. — Observations touchant l'accord de la morale avec les développements de l'industrie.

## CINQUIÈME LEÇON.

DANS QUEL SENS DOIT ÊTRE COMPRISE L'EXCLUSION PRONONCÉE, EN AMÉRIQUE, CONTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, EN MATIÈRE DE TRAVAUX PUBLICS... 73

Exposé historique. — Pacte imparfait du 8 juillet 1778, qui laissait l'autorité fédérale sans ressources et sans force. — Constitution nouvelle mise en vigueur en mars 1789. — A partir de cette époque, il y a non-seulement fédération, mais union entre les États, et deux souverainetés coexistent sans se confondre. — Attributions du gouvernement fédéral. — Amendements introduits dès les premières sessions du congrès pour restreindre ces attributions. — Le dixième amendement devenu un principe. — Vives discussions relatives à l'établissement et au maintien d'une banque des États-Unis. — Sous la présidence du général Jackson, en 1832, intervint une solution décidément négative. — Discussions sur l'intervention du gouvernement fédéral dans les travaux publics. En principe, le président Madison oppose à cette intervention son *veto*. — Cependant il n'improove pas l'encouragement financier. — Paroles du même homme d'État après le traité de paix de 1815. — Rapport du 7 janvier 1819 de M. J. C. Calhoun, ministre des finances. — Augmentation du nombre des États et des forces du parti antifédéraliste. — La légitimité de l'encouragement financier est contestée. — Message du président Monroe du 4 mai 1822. — Interprétation plus restrictive, mais plus logique, qu'il donne au dixième amendement, en maintenant toutefois au congrès le droit de voter des fonds à titre d'encouragement. — Présidence de M. J. Quincy Adams, (4 mars 1825) qui était favorable à l'exécution des travaux par le pouvoir central. — Tentatives en faveur d'un système d'intervention plus large. — Relations entre la question d'intervention pécuniaire et celle des droits de douane. — Comment les États intéressés à la modération du tarif devaient se liguer et se liguèrent en effet avec les antifédéralistes, d'où résulta, sous la présidence du général Jackson, l'exclusion complète, même sous la forme financière, de l'intervention du gouvernement central. — Message du général Jackson du 7 décembre 1830. — Autre message, de 1832, dans lequel il définit le petit nombre des travaux qui ont à ses yeux un caractère national et légitiment l'intervention de l'Union. — L'acceptation de cette doctrine a clos le débat. — Il résulte donc des faits que le gouvernement fédéral n'a pas été exclu des travaux publics en tant que gouvernement, ni par les motifs qu'on a coutume d'invoquer contre les gouvernements européens. — Aux États-Unis, deux souverainetés sont en présence : celle de l'Union et celle des États ; mais presque toujours ce qu'on a refusé à la première, en matière de travaux publics, a été attribué à la seconde. — Deux modes



d'intervention ont été employés par les divers États, agissant chacun dans son enceinte : l'exécution et l'exploitation par l'État, la concession aux compagnies. — Par des raisons bien différentes, le système des compagnies a prévalu également dans les États du Sud, où existe l'esclavage, et dans les États de l'Est ou de la Nouvelle-Angleterre. — Partout ailleurs l'État s'est plus ou moins fait entrepreneur. — Au reste, un mélange d'avantages et d'inconvénients paraît inhérent aux deux combinaisons.

## SIXIÈME LEÇON.

## MOTIFS EN FAVEUR DE LA COOPÉRATION DES COMPAGNIES..... 113

Pourquoi la science économique, il y a quelques années, interdisait aux gouvernements de s'immiscer dans les travaux publics. — Réaction contre ces idées. — Il ne faut pas qu'elle aille trop loin. — L'exécution et l'exploitation des travaux publics ne doivent pas être un monopole du gouvernement ; il y a de nombreuses et fortes raisons d'y faire concourir l'industrie privée. — On ne saurait appliquer trop de forces à une œuvre aussi vaste et aussi urgente. — Beaucoup de capitaux qui ne voudraient pas se placer en rentes sur l'État accepteraient la destination des travaux publics. — Raisons politiques. — En fait et en droit, chez nous, deux souverainetés coexistent. — Pour l'œuvre pacifique du progrès, la concurrence entre les particuliers et l'État est de l'essence du gouvernement représentatif. — En quoi doit consister, à notre époque, l'intervention du pays dans ses affaires. — Il est nécessaire d'encourager l'esprit d'association comme élément de stabilité pour la société actuelle il ne nous reste plus que des grains de sable, il faut les cimenter et on le peut. — Fécondité de l'esprit d'association en Angleterre. — Examen de l'objection tirée de ce que les compagnies ne peuvent mettre l'usage de leurs voies de communication à aussi bas prix que le gouvernement. — Elle n'est pas aussi fondée qu'elle paraît l'être et n'est d'ailleurs pas décisive. — Enseignements de l'expérience : poste aux lettres ; paquebots de la Méditerranée. — Les compagnies anglaises de chemins de fer sont arrivées à comprendre que leur intérêt coïncidait avec celui du public pour l'adoption de tarifs modérés. — Le temps, la pression de l'opinion et au besoin l'action de l'autorité conduiront de même nos compagnies à opérer dans leurs services toutes les améliorations désirables. — Observations au sujet des inconvénients et des dangers que présente, de notre temps, l'organisation des grandes compagnies. — Que les actionnaires soient plus éclairés et plus vigilants : c'est le seul remède.

## SEPTIÈME LEÇON.

DES ENCOURAGEMENTS EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS. — GARANTIE D'UN MINIMUM D'INTÉRÊT..... 137

Dans ses relations avec les compagnies, le gouvernement doit être bienveillant et même généreux. — A ses encouragements moraux, il doit souvent en joindre de pécuniaires. — Examen des diverses formes d'encouragement matériel adoptées par les gouvernements à l'égard des compagnies. — Affranchissement des droits d'entrée sur les matières qu'elles emploient. — Affranchissement ou diminution de certaines taxes indirectes. — Prêts d'argent. — En Angleterre, avances faites par la commission de l'échiquier. — En France, prêts à un faible taux d'intérêt, aux compagnies du chemin de fer de Paris à Versailles (rive gauche), de Paris à Rouen, de Rouen au Havre, de Bâle à Strasbourg; garantie d'un minimum d'intérêt à la compagnie de Paris à Orléans. — En Allemagne, divers modes d'assistance pécuniaire; legs du roi de Prusse, Guillaume III; traité du gouvernement autrichien avec la compagnie du chemin de fer de Milan à Venise. — En Pologne, garantie d'un minimum d'intérêt par le gouvernement russe. — Aux États-Unis, dans le Nord, le mode le plus usité consiste dans le *prêt du crédit de l'État*; c'est dans les États de Massachusetts et de New-York qu'il a été le plus employé; en Pensylvanie, on a souvent substitué à ce mode la prise d'actions et même un privilège de loterie. — Dans le Sud, la forme habituelle est celle des prises d'action; il en est de même, à peu près, dans l'Ouest et au Canada. — De tous les modes d'encouragement, le meilleur est la garantie d'un minimum d'intérêt. — Démonstration de cette proposition. — Écrits de M. Bartholony, président de la compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans. — Convention entre l'État et cette compagnie, relativement à la garantie d'un minimum d'intérêt. — Les charges résultant pour l'État de cette garantie éventuelle comparées aux charges d'une subvention fixe. — Fait historique. — Calculs fondés sur les hypothèses les moins favorables, d'où ressort cependant la supériorité du premier système. — Dans l'hypothèse d'un vaste ensemble de travaux publics, même en prenant les choses au pis, il est très-profitable au pays et au trésor public; la somme annuelle payée par l'État aux compagnies, à titre d'intérêt, est plus que compensée par l'économie opérée au profit des citoyens sur les frais de transport, et par l'accroissement des recettes publiques. — Rapidité de cet accroissement, depuis 1830, due en grande partie aux travaux que le gouvernement a fait exécuter. — La garantie d'un minimum d'intérêt n'expose l'État à se mettre en frais qu'après l'achèvement de l'entreprise, quand elle commence à rapporter aux contribuables et au trésor. — Ce système, enfin, n'encourage que la spéculation légitime et répond à

certaines nécessités de la constitution économique de la France. — Paradoxe de Law devenu une vérité.

## HUITIÈME LEÇON.

## EXAMEN DES OBJECTIONS CONTRE LA GARANTIE D'UN MINIMUM D'INTÉRÊT. 161

Ce système avait échoué, en 1837, au sein du parlement français ; il n'est pas inutile d'examiner devant quelles objections. — Observation préalable sur le taux de l'intérêt garanti ; fixé à 4 pour 100, il n'est ni trop haut ni trop bas. — Il suffit pour attirer les capitaux et il oblige en même temps les compagnies à des efforts soutenus ; ce n'est autre chose pour elles qu'un parachute, dont il leur importe de n'user qu'à la dernière extrémité. — Première objection : Si c'est sur le capital présumé que la garantie est établie, elle devient illusoire dans le cas où ce capital serait excédé ; d'un autre côté, sur un capital indéterminé, elle expose l'État à des déboursés indéfinis. — Réponse : C'est sur le capital réellement dépensé qu'elle doit porter ; au moment du vote de la loi il est encore indéterminé, mais il en est de même pour tous les travaux exécutés par l'État, et le gouvernement peut aisément imposer des limites à l'exagération des dépenses. — Seconde objection : Le minimum de 4 pour 100 à servir par l'État peut être doublé ou triplé si l'entreprise, au lieu de donner un produit net, ne fait pas même ses frais. — Réponse : L'hypothèse est tout à fait gratuite ; les changements de tracé et les embranchements auxquels la compagnie pourrait employer son produit brut ne peuvent se faire sans la permission de l'État. — Troisième objection : Si l'entreprise rapporte plus de 4 pour 100, l'intérêt de la compagnie ne sera-t-il pas de dépenser tous ses revenus, soit en traitements élevés et gaspillages de toute espèce, soit, si elle est prudente, en améliorations ? — Réponse : Cette objection suppose que que 4 pour 100, dont 1 pour 100 d'amortissement, représentent un revenu satisfaisant comme placement industriel, ce qui n'est pas ; une compagnie pourra, dans telle année, dépenser son revenu en améliorations, mais ces améliorations augmentent le revenu des années suivantes, sur lequel l'État sera remboursé de son avance ; cela, d'ailleurs, aura lieu bien rarement, parce que la compagnie craindra, si elle recourt à la garantie, d'être mal notée dans le monde financier. — Au surplus, des stipulations spéciales, insérées, en France, dans les dernières conventions entre l'État et les compagnies, ne laissent plus de prise aux objections précitées. — Articles 66 et 67 de la loi du 8 juillet 1852. — Obligation pour certaines personnes, dénommées dans les statuts des grandes compagnies, de conserver les fonctions d'administrateurs pendant la durée des travaux et un an au delà. — Parallèle entre le système de la garantie d'un minimum d'intérêt et celui d'un simple

prêt de la part de l'État. — Le prêt aurait lieu avec ou sans privilège : dans l'un et l'autre cas, il aurait, vis-à-vis de l'État, l'inconvénient de le mettre en avance avant que le public pût jouir des travaux ; dans le second cas, l'insuccès de l'affaire ferait perdre à l'État au moins l'intérêt de son argent ; et, dans le premier cas, l'État ferait une faveur insignifiante à la compagnie, s'il ne lui fournissait pas une portion notable de son capital, à un taux d'intérêt très-bas. — Le système de la garantie n'est cependant pas le seul à employer en toute circonstance. — Un autre mode d'assistance avait été organisé par la loi du 11 juin 1842. — La tendance à réduire l'assistance à la garantie d'un minimum d'intérêt est maintenant manifeste. — D'une condition imposée aux compagnies dans les entreprises de travaux publics par le gouvernement français ou de la *concession temporaire*. — Cette condition n'est pas équitable. — Elle fait renaître, sous une forme adoucie, la confiscation. — Elle paralyse, au lieu de le développer, l'esprit de conservation et de prévoyance. — Elle conduit à l'absorption prochaine par l'État de toutes les entreprises. — Cette innovation malheureuse est le fruit d'idées exagérées sur les prérogatives de l'État et les avantages de la centralisation.

#### NEUVIÈME LEÇON.

DE L'APPLICATION DE L'ARMÉE AUX TRAVAUX PUBLICS. — RÉPUBLIQUE ET EMPIRE DE ROME..... 181

Cette question s'est présentée naturellement, dans l'ère de paix où le monde est entré depuis 1815 ; elle a donné lieu à une controverse qui qui dure encore. — Selon les uns, l'armée qui aurait pour principale destination aujourd'hui de lutter contre la nature, doit être employée aux œuvres de la paix, et devenir une grande école professionnelle. — Selon les autres, on se fait illusion sur les avantages de l'emploi de l'armée aux travaux publics, au moins sous le rapport de l'économie ; ces travaux ne sont pas compris dans les obligations de la loi du recrutement, et ils affaibliraient l'esprit militaire. — L'idée n'est pas d'hier ; opinions nombreuses en sa faveur. — On doit en désirer la réalisation, si elle est possible, en présence du lourd fardeau que l'entretien des armées impose à l'Europe. — Nécessité d'interroger l'histoire. Dans l'antiquité, ce n'est pas aux Grecs, c'est aux Romains qu'il faut demander des exemples de l'application de l'armée aux travaux publics ; caractères divers de la grandeur hellénique et de la grandeur romaine. — Vie laborieuse du soldat romain ; travaux militaires remarquables des soldats de César, de Crassus, de Corbulon, de Titus, de Trajan, de Probus. — Travaux civils exécutés par les armées romaines, sous les empereurs. — Motifs militaires et politiques de cet emploi des troupes ; rendre les soldats plus robustes, les soustraire à

l'oisiveté des camps. — Cet emploi n'a été possible sur une grande échelle qu'à l'époque de l'empire. — On a conclu à tort de quelques séditions militaires, que les soldats romains répugnaient à ces travaux ; ces révoltes n'ont eu lieu généralement que pour la nomination des empereurs ; cependant le travail manuel n'était pas honoré à cette époque, et il l'est aujourd'hui.

## DIXIÈME LEÇON.

APPLICATION DE L'ARMÉE AUX TRAVAUX PUBLICS. — MOYEN AGE ET TEMPS MODERNES..... 199

L'état social du moyen âge ne se prêtait pas à l'application des armées aux travaux publics : les travaux des sièges eux-mêmes étaient exécutés à cette époque par des pionniers qui n'étaient pas soldats, ce qui entraînait des inconvénients. — Siège de Boulogne par Montluc ; premier exemple de travaux militaires exécutés par les soldats ; siège d'Amiens par Henri IV ; règlements de Henri IV et de Louis XIII sur l'emploi des troupes dans les travaux de siège ; constructions de places fortes par l'armée, sous Louis XIV et sous Napoléon 1<sup>er</sup>. Première application des troupes aux travaux civils ; canal de Briare commencé sous Henri IV ; aqueduc de Maintenon, sous Louis XIV ; canal de la Lys à l'Aa exécuté sous le même prince ; canal du Centre, sous Louis XVI. — Sous l'ancien régime, l'application de l'armée aux travaux publics était une exception ; sous le régime actuel, elle semble pouvoir se généraliser. — Routes stratégiques de l'Ouest ; coopération de l'armée à leur confection en 1835 et 1836. — Médiocre succès de cette expérience, sous le rapport de l'économie : causes de ce résultat ; détails relatifs au département de la Mayenne. — Construction, en 1837 et 1838, du pont suspendu de la Roche-Bernard ; travailleurs militaires choisis parmi les hommes de bonne volonté ; résultats excellents, sous le rapport du travail ; perte, sous le rapport financier ; si l'on aurait pu l'éviter ; calculs à ce sujet.

## ONZIÈME LEÇON.

CONCOURS DE L'ARMÉE FRANÇAISE AUX TRAVAUX DES FORTIFICATIONS DE PARIS..... 214

Cette nouvelle expérience a été entreprise sur de meilleures bases que celle des routes stratégiques de l'Ouest. — Le prix de la journée du soldat a été réduit aux deux cinquièmes de celui des ouvriers civils, et le commandement des travaux s'est trouvé de droit entre les mains des officiers du génie. — Résultats de la campagne de 1842 sur la rive droite de la Seine : 1<sup>o</sup> terrassements à la tâche et à la journée ; 2<sup>o</sup> maçonnerie ; 3<sup>o</sup> travaux pour le compte des entrepreneurs. — Quantité

de matériaux consommée par les fortifications de Paris; les troupes ont été appliquées à l'extraction des pierres; avantages de cette mesure. — Détails sur les travaux exécutés principalement pendant 1845 et 1846 par l'infanterie et par le génie. — Supériorité du génie. — Détails relatifs aux travaux sur la rive gauche. — L'emploi des soldats présente une économie considérable; il est vrai que cette économie se change en une perte, si l'on tient compte des frais de baraquement et des indemnités diverses; mais une hausse des salaires eût été inévitable si l'on n'eût employé les troupes, et ainsi l'emploi des soldats a positivement procuré à l'État une économie. — Autre économie sur les matériaux. — Causes de perturbation paralysées. — Appréciation de quelques objections. — Faits constatés. — La puissance de travail, chez les soldats, s'accroît par l'usage; supériorité des soldats éprouvés sur des soldats novices. — Inconvénient de la direction des travaux par des chefs autres que les officiers directs de la troupe employée; conséquence qu'on peut en tirer au sujet de l'éducation des officiers d'infanterie ou du nombre des régiments du génie en France. — Dans les exemples, cités ici jusqu'à ce moment, de l'application de l'armée aux travaux publics, la coopération des soldats aux travaux n'est pas le but unique de leur présence sur les ateliers.

## DOUZIÈME LEÇON.

EXAMEN DE CETTE QUESTION : LES ARMÉES POURRONT-ELLES JAMAIS ÊTRE SUPPRIMÉES, OU Y A-T-IL LIEU D'ESPÉRER UNE PAIX UNIVERSELLE ET PÉPÉTUELLE ? ..... 335

Est-il vrai qu'on puisse supprimer les armées, en se fondant sur les tendances pacifiques de l'Europe? — Les intérêts pacifiques grandissent chaque jour; divers faits, et, entre autres, le mouvement d'expansion des peuples européens sur le reste du monde, la propagation des formes représentatives, les liens qu'établit le crédit public, sont des obstacles à la guerre en Europe; mais doit-on croire que le règne de la paix universelle soit venu? — Le christianisme lui-même a transigé avec la guerre. — L'abbé de Saint-Pierre a été raillé par le dix-huitième siècle, et les disciples de Voltaire, qui avaient honni la guerre et préconisé la paix, ont promené la guerre dans le monde entier. — Prédications pacifiques de Camille Desmoulins et protestations d'amour de la paix par Napoléon et par Pitt — La guerre semble être un instinct de notre nature. — Autorités anciennes et modernes contre la guerre; réflexions de la Bruyère. — Cependant la guerre n'a pas cessé de se faire. — Définition de la civilisation par M. Cousin. — Rôle de la force dans le monde. — On verra de plus grandes confédérations que dans les siècles précédents; mais, malheureusement, ce n'est pas une raison pour que

la guerre cesse. — L'Europe pourrait être en paix, sans que ce fût la paix de toute la civilisation; perspective d'avenir possible. — Besoin pour l'homme de la lutte, soit contre la nature, soit même contre ses semblables. — La suppression complète des armées doit être regardée comme un rêve; mais les armées doivent être à l'avenir principalement défensives; sous cette forme, le service militaire pourrait plus facilement concourir à la production.

## TREIZIÈME LEÇON.

DE L'APPLICATION DE L'ARMÉE A LA PRODUCTION. — CONFIN MILITAIRES DE L'AUTRICHE. — COLONIES MILITAIRES DE LA RUSSIE..... 255

Dans plusieurs pays de l'Europe, autres que la France, on s'est occupé d'utiliser la force des soldats. — Les armées permanentes ne sont pas anciennes en Europe; au moyen âge, il existait à peine une sorte de cadres militaires; les grandes armées permanentes ne datent guère que de Louis XIV. — Comment, en quelques pays où se sont conservées les institutions militaires du moyen âge, la question de l'application de l'armée à la production est d'une solution facile. — Organisation des *Confins militaires* de l'empire d'Autriche, son origine et ses bases; les *Régiments-frontières* se livrent à la production, leur participation aux travaux publics; des officiers d'économie. — Avantages politiques et économiques de cette institution. — *Colonies militaires* de la Russie; en quoi elles diffèrent des régiments-frontières de l'Autriche; fondation de ces colonies par l'empereur Alexandre; organisation distincte de la population militaire et de la population civile; comment se recrutent les régiments. — Economie résultant de cette organisation, et prospérité de la contrée où elle a été mise en vigueur; toutefois, les soldats des colonies ne concourent aucunement à la production.

## QUATORZIÈME LEÇON.

ARMÉE INDELTA DE LA SUÈDE, VOUÉE A L'AGRICULTURE ET AUX TRAVAUX PUBLICS..... 274

ntérêt qu'offre pour la France, propriétaire de l'Algérie, l'idée de faire concourir les armées à la production. — Organisation de l'armée suédoise *indelta*. — Rôle historique et qualités éminentes du peuple suédois; la Suède présente un mélange d'institutions anciennes et de créations modernes; elle n'a pas été conquise comme le furent, il y a quatorze siècles, les dépendances de l'empire romain; les paysans n'y ont jamais été serfs; néanmoins, dans l'ancienne armée suédoise, les paysans formaient l'infanterie, et les nobles la cavalerie. — Le roi

Charles XI, ses hautes facultés ; pauvreté de la Suède ; Charles XI veut constituer une grande armée à peu de frais ; *Réduction* de 1680 ; elle consista à reprendre les domaines distraits de la couronne depuis la mort de Charles IX ; ces domaines furent appliqués par Charles XI à des services publics, et principalement à la dotation de l'armée *indelta* ; les officiers et les sous-officiers reçoivent, au lieu de solde, des *boställes* ou fiefs temporaires. — Pour les soldats, l'organisation du moyen âge a été maintenue et régularisée ; chacune des petites circonscriptions du territoire fournit un soldat ; elle lui donne pour demeure une chaumière avec des terres. — Avantages attachés à la profession militaire en Suède. — Organisation de la cavalerie suédoise. — Succès militaires de l'armée *indelta* ; elle ne réussit pas moins dans la production : non-seulement les soldats sont cultivateurs, mais ils louent leurs bras pour toute sorte de travaux ; les soldats de l'armée dite de garnison (*varfvade*) ont également cette faculté. — Depuis 1810, l'armée *indelta* est appliquée régulièrement aux travaux publics ; mode de cette application au canal de Gothie. — A la différence de l'armée française, l'armée suédoise s'est montrée apte à être utilement employée à des travaux publics purement civils ; si la première a plus que la seconde l'ardeur militaire, elle n'a pas au même degré le sentiment de l'utilité nationale. — Le soldat suédois est généralement marié ; avantages qui résulteraient du mariage des soldats. — L'armée *indelta* confirme cette opinion, que l'organisation du moyen âge se prête, en subissant une transformation, à l'application de l'armée aux travaux publics. Elle est le résultat nécessaire du passé politique de la Suède, comme la constitution de l'armée française résulte de l'histoire de France ; nos rois ont eu à combattre une féodalité puissante, ils l'ont vaincue au moyen d'armées permanentes qu'ils ont ensuite tournées contre l'Europe ; les rois de Suède n'ont pas eu de grande féodalité à détruire, ils ont eu seulement une ancienne hiérarchie à transformer. — Comment les nations ne peuvent échapper aux conséquences de leurs traditions, et comment chaque génération est responsable vis-à-vis des générations futures.

#### QUINZIÈME LEÇON.

DE L'ARMÉE PRUSSIENNE DANS SES RAPPORTS AVEC LA PRODUCTION, . . . . 293

Organisation de l'armée prussienne. — Les soldats restent individuellement attachés à la production, sauf un intervalle de temps médiocre ; elle diffère de l'armée suédoise, en ce qu'elle est une création toute moderne, et de toutes les armées du monde, par l'application étendue qu'elle offre du principe d'égalité. — La *landwehr* prussienne est une sorte de levée en masse organisée. — Moyennant le système de



la landwehr, la Prusse a beaucoup de soldats, mais une petite armée permanente; plus qu'aucun des grands États, elle avait besoin d'une force militaire considérable et en même temps d'une sévère économie; par le système de la landwehr, elle a satisfait à cette double nécessité. — La Prusse est redevable de ce système aux leçons de l'adversité; organisation vicieuse de l'armée prussienne en 1806; ses désastres; le traité de Tilsitt la réduit à 40,000 hommes; comment cette disposition fut éludée par le gouvernement prussien, et comment une fraude pieuse donna naissance à la landwehr. — En Prusse, tout le monde est soldat; il n'y a pas de remplacement; chacun ne reste qu'un espace de temps très-limité sous les drapeaux; le gouvernement n'a rien négligé pour exciter dans cette armée l'esprit militaire; avantages moraux et matériels attachés en Prusse à la profession des armes. — Composition de l'armée prussienne: armée de ligne, premier ban de la landwehr, deuxième ban de la landwehr et *landsturm*. — L'armée de ligne se compose des jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans, astreints à trois années de service; ceux qui présentent des diplômes universitaires ne servent qu'un an; volontaires de l'armée de ligne. — Des rangs de celle-ci, on entre dans le premier ban de la landwehr, où l'on reste jusqu'à trente-deux ans, et, après cet âge, dans le second ban; à partir de trente-neuf ans jusqu'à cinquante, on appartient à la *landsturm*. — Le premier ban est astreint à deux revues annuelles, au printemps et à l'automne; pouvoir discrétionnaire laissé au gouvernement pour l'appel des citoyens à ces revues; il en use avec discernement et bienveillance. — Budget de l'armée en Prusse. — Avantages de ce système militaire: la force vive du pays n'est pas soustraite à la production; l'armée peut devenir difficilement un instrument de conquête ou d'asservissement; par cette organisation, des sentiments de bienveillance mutuelle naissent entre toutes les classes; les exercices militaires servent à l'éducation du corps, dont tout le monde a besoin. — Application du principe d'égalité aux conditions de l'avancement; Écoles militaires en Prusse; examens, garanties morales. École centrale de guerre à Berlin; l'armée prussienne présente un exemple remarquable de l'union de la force et des lumières. — Devoir militaire et devoir d'école. — Approvisionnements de l'armée prussienne en matériel de toute sorte.

## SEIZIÈME LEÇON.

DE QUELQUES SYSTEMES PROPOSÉS EN FRANCE POUR LA RÉSERVE, DANS LEURS RAPPORTS AVEC LES TRAVAUX PUBLICS..... 315

La landwehr prussienne a accredité en Europe la pensée d'une réserve.  
— Système proposé pour la France dans un écrit de M. de Rochemur;

L'idée de l'application de l'armée aux travaux publics y est unie à celle d'une réserve.—Ce système consiste dans la formation de *compagnies de travail*, composées de volontaires; il repose sur les idées suivantes : 1<sup>o</sup> limiter le temps de service en raison du travail des hommes, ce qui stimulerait le zèle des soldats; 2<sup>o</sup> prendre les hommes pour les compagnies de travail immédiatement au sortir de leurs familles, sans les faire passer par les cadres de l'armée proprement dite. — Système plus complet exposé dans un écrit intitulé : *De la constitution de l'armée sous la monarchie de 1830*, par M. Larrégnny. — Principes qui ont guidé l'auteur dans son projet; tout Français doit son tribut à la défense de la patrie, et il l'acquitte, soit par un service personnel, soit en argent; le service de l'armée se divise en service actif et en service de réserve; le premier durerait dix années, et, après vingt années, il donnerait droit à une retraite; le second ne durerait que cinq ans, dont la moitié se passerait en congé, et sur l'autre moitié, douze mois seraient consacrés aux exercices militaires, dix-huit aux travaux publics d'utilité départementale; la répartition entre les deux armées se ferait d'abord par le libre choix des hommes, puis, s'il le fallait, par le gouvernement; la partie énergique et ardente de la population solliciterait le service actif; les hommes doux et laborieux se présenteraient pour la réserve. — Avantages de cette combinaison; moyens financiers par lesquels M. Larrégnny espérait pourvoir à l'entretien des deux armées. Importance des services à attendre de l'armée de réserve.

## DIX-SEPTIÈME LEÇON.

CONCLUSION AU SUJET DE L'APPLICATION DE L'ARMÉE AUX TRAVAUX PUBLICS  
ET DU SYSTÈME MILITAIRE DES GRANDS ÉTATS..... 328

Résumé des faits, et des systèmes exposés dans les quatre leçons précédentes. — Trois moyens comparés d'atténuer le sacrifice qu'impose à la société la permanence des grandes armées. — 1<sup>o</sup> Appliquer les troupes telles qu'elles sont à un certain nombre de travaux publics. — 2<sup>o</sup> Donner à une portion de l'armée une discipline particulière pour former des travailleurs conservant le caractère de soldat. — 3<sup>o</sup> Imiter l'exemple de la Prusse. — La pratique a constaté que le premier système était d'une utilité médiocre. — Le second système, fort séduisant, est encore à expérimenter. — Le troisième a pour lui une expérience de près d'un demi-siècle et il est en rapport avec les tendances les plus avancées de la civilisation. — Objection contre ce système, qu'il ne formerait pas d'aussi bons soldats que ceux d'Austerlitz. — L'objection est fondée mais non décisive. — Il suffit, à notre époque, qu'on se propose pour but de *vieillir*, non l'armée tout entière, mais une partie de l'armée. — Esprit de la loi du 26 avril 1855. — Objection

contre l'emploi des troupes à des travaux civils. — L'obstacle constitutionnel qu'elle soulève peut être aplani. — Dans l'intérêt même de notre force militaire, il importe que nos soldats aient l'habitude du travail. — Les armées permanentes, au point de développement qu'elles ont atteint, sont une charge écrasante pour les populations. — Là se trouve un des principaux obstacles à l'accroissement des capitaux. — Surprenante lenteur de cet accroissement dans le passé. — Comment elle s'explique. — Evaluation approximative du capital national. — Plus que jamais, aujourd'hui l'argent est le nerf de la guerre. — Démonstration fournie par la dernière lutte en Crimée. — Ceci rend plus impérieux le devoir de ménager en temps de paix le capital national. — Développement excessif des armées européennes depuis 1815, et notamment de l'armée française, de 1838 à 1848. — Comparaison entre les dépenses militaires de la France et de l'Angleterre pendant cette période de dix ans. — Tableaux synoptiques et conclusion qui en ressort. — Enseignement analogue fourni par les États-Unis. — La science économique, sans se faire juge des nécessités de la politique, a son mot à dire dans une question dont dépend l'amélioration du sort des masses. — 1789 doit être le point de départ de grands changements dans la politique extérieure des États civilisés. — Prédiction de M. Cousin. — Sans renoncer aux armées permanentes, les gouvernements sages doivent s'efforcer de les restreindre. — A la France surtout de prendre l'initiative. — Considération sur l'injustice du mode actuel de recrutement. — Tort des classes aisées. — Pas, qui vient d'être fait, dans une voie de réparation.

## DIX-HUITIÈME LEÇON.

D'UNE DIFFICULTÉ DE L'APPLICATION DE L'ARMÉE AUX TRAVAUX PUBLICS : FAIBLESSE PHYSIQUE DES POPULATIONS INDIQUÉE PAR LE RECRUTEMENT... 351

AU nombre des causes d'insuccès de l'application de l'armée aux travaux publics, on doit ranger le défaut de force physique chez les soldats. — Faiblesse de constitution d'une partie des jeunes gens appelés au service chez tous les peuples et particulièrement en France; *non-valeurs* du recrutement en France et en Prusse. — Causes qui influent sur la force physique des hommes : 1<sup>o</sup> la race; 2<sup>o</sup> le régime hygiénique; résultats obtenus, en Angleterre, sur les animaux domestiques, par un régime bien entendu. — Aptitude militaire des différents départements français sous le rapport physique; moyenne du pays; plusieurs départements ne fournissent pas toujours leur contingent; d'autres sont régulièrement en déficit. — Nécessité en France de mesures propres à empêcher le dépérissement de la race. — Loi de 1841 sur le travail des enfants dans les manufactures; le besoin de

cette loi était attesté par l'infériorité de la race dans les départements manufacturiers; comparaison entre le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, entre la Seine-Inférieure et le Calvados. — Les réformes dans le régime physique dépendent beaucoup plus des particuliers que du gouvernement. — La nourriture, le logement, le vêtement, trois principaux chapitres des budgets individuels; appréciation de l'amélioration obtenue en France pour ces trois objets. — 1° De la nourriture : est-elle meilleure aujourd'hui? — La consommation du pays, en viande, s'est faiblement accrue; celle de Paris, après avoir longtemps diminué, se relève; il faut ajouter à la viande d'autres denrées animales que le Parisien consomme; on constate une moyenne bien supérieure à celle du reste de la France. — Consommation de l'habitant de Londres. — Quant au vin, on en boit un peu plus qu'autrefois, sauf dans quelques grandes villes. Il n'est pas probable que Paris soit dans l'exception, il est malheureusement certain que l'usage des liqueurs alcooliques y est en progrès. Les fruits aussi y tiennent trop de place dans l'alimentation. — Le pain se fait mieux que jadis dans les villes, mais non dans les campagnes. — 2° Du logement : on bâtit mieux aujourd'hui, dans les villes surtout; cependant nos maisons pourraient être plus salubres; comparaison entre les habitations des cultivateurs américains et celles des paysans de la Normandie; importance du chauffage, il est mal entendu en France; il l'est beaucoup mieux en Allemagne (exemple de la Bohême), en Suède, en Russie et en Angleterre. — 3° Du vêtement : c'est sous ce rapport que le progrès est le plus manifeste; l'élégance du vêtement est de quelque avantage moral, mais elle n'influe pas sur la force physique. — Exagération regrettable de certaines dépenses de luxe; consommation du tabac, multiplication des cafés. — Des moyens de donner une meilleure direction aux dépenses privées. — Lois somptuaires des anciens; prescriptions religieuses; *tabou* des Polynésiens; règles sévères sur le boire et sur le manger chez les Indous; défense de manger du porc chez les Juifs; ablutions fréquentes et interdiction de l'usage du vin chez les Musulmans; préceptes hygiéniques raisonnés de la loi chrétienne; carême et jeûnes; tolérance actuelle de l'Église. L'amélioration à cet égard dépend surtout des individus aujourd'hui.

## DIX-NEUVIÈME LEÇON.

DE L'INFLUENCE QUE LE GOUVERNEMENT PEUT EXERCER PAR L'ÉDUCATION. — DE L'ARMÉE CONSIDÉRÉE COMME UNE GRANDE ÉCOLE DE TRAVAIL ET MÊME D'HYGIÈNE..... 382

Moyens que possèdent les gouvernements pour donner une meilleure direction aux dépenses privées. — Ils peuvent prendre certaines mesures qui sont de nature à modifier le prix des denrées; le bon marché pro-

voque la consommation; l'accroissement de celle-ci a lieu dans un rapport plus grand que la réduction des prix; exemple de la consommation du sucre. — Urgence de pareilles mesures pour quelques denrées; cherté de la viande en France. — Les gouvernements peuvent agir plus efficacement encore dans ce sens, au moyen de l'éducation, qui est placée aujourd'hui entre leurs mains; pour cela, il y aurait à tracer des programmes, d'après lesquels les règles d'une bonne hygiène seraient recommandées aux hommes pendant leur enfance. — De la convenance de mesures pareilles. — Des questions de pot-au-feu; les administrateurs de tous les rangs ne sauraient y apporter trop de soins; portée de certains détails; exemple tiré du chauffage dans le département des Basses-Alpes à la suite du déboisement.

De l'armée envisagée comme une grande école de travail. — Aujourd'hui le service militaire *déniaise* les jeunes soldats; cette sorte d'éducation est peu avantageuse, l'armée pourrait servir à les préparer à leur carrière future. — Des écoles régimentaires: ce germe précieux existe, il ne s'agit que de le développer; les armées européennes renferment une multitude d'officiers instruits tout prêts à communiquer leur savoir; des écoles régimentaires rendues obligatoires; tout homme, en quittant les drapeaux, devrait non-seulement savoir lire et écrire, mais posséder certaines formules pratiques d'industrie agricole, manufacturière, domestique, qu'à cet âge on n'oublierait jamais: le dessin serait à cet effet d'un puissant secours; succès de l'enseignement de cet art à l'école de la Martinière de Lyon; notions pratiques qui pourraient être enseignées aux soldats par ce moyen; dessins des élèves de l'École polytechnique; notions hygiéniques. — Comparaison entre l'institution transformée des écoles régimentaires et l'École normale créée par la Convention en 1795.

VINGTIÈME LEÇON.

DE LA POSSIBILITÉ D'INTRODUIRE DANS L'INDUSTRIE LES ÉLÉMENTS D'ORGANISATION DE L'ARMÉE..... 403

Dans l'étude de cette question, il faut se mettre en garde contre les utopies. Le sentiment de l'honneur, qui naît d'un péril bravé, ne peut exister dans l'industrie au même degré qu'il existe dans l'armée; non que l'industrie n'ait aussi ses périls, et partant son point d'honneur; exemples du marin, du mineur, du machiniste, du négociant et du manufacturier; mais l'amour du lucre est le mobile principal de l'industrie; ce mobile n'a, du reste, dans les limites où l'industrie en a besoin, rien de répréhensible; au contraire, il est fécond pour la société. — Toutefois, le sublime de la nature humaine, qui consiste dans le dévouement et le sacrifice, est un attribut de la vie militaire où il apparaît à certains moments, et il répand sur elle une grande dignité.

— Comment, à d'autres moments, cette carrière offre le spectacle des sentiments les plus regrettables. — L'industrie ne s'élève pas si haut et ne descend pas si bas; elle peut du moins toujours être honorable et elle est toujours utile. — Ce serait une erreur que de vouloir calquer l'organisation de l'industrie sur celle de la guerre; ce qui ne veut pas dire cependant qu'on ne puisse, dans l'industrie, faire quelques emprunts aux idées d'ordre et d'organisation. — La vie industrielle n'exclut ni les sciences ni les lettres, ni les arts, ni le patriotisme, ni la religion, ni la philosophie. Elle en réclame, au contraire, le concours; c'est ainsi que la société trouve un abri contre tous les abus qu'on flétrit sous le nom d'industrialisme. — Idée émise dans ces derniers temps de la substitution d'*ateliers nationaux* aux ateliers de l'industrie privée; bien qu'elle s'étaye de quelques faits remarquables, elle n'a de valeur que comme symptôme d'une réaction contre les abus causés par une organisation insuffisante. — Il y a deux moyens pour l'industrie de cesser d'être exclusivement livrée à l'individualisme; c'est dans un petit nombre de cas exceptionnels, de la faire relever du gouvernement, et, bien plus souvent, de recourir à l'association. — Deux forces se disputent le gouvernement des peuples modernes, la centralisation et la liberté; elles sont dans le monde politique et social ce que sont dans l'univers la force centripète et la force centrifuge; elles doivent coexister éternellement pour l'équilibre des sociétés. — Dans l'organisation de l'industrie chacune doit avoir sa place. — Observations sur la part légitime de l'une et de l'autre. — Dans l'industrie, l'avenir appartient à la liberté, tempérée par la surveillance de l'autorité et plus encore par celle de l'opinion publique.

## VINGT ET UNIÈME LEÇON.

LE PRINCIPE DE LA CONCURRENCE DOIT ÊTRE MAINTENU, PARCE QUE SI LA CONCURRENCE DONNE LIEU A DES ABUS, ELLE PRODUIT DES AVANTAGES BIEN AUTREMENT GRANDS . . . . . 418

La concurrence est dans les arts industriels la figure spéciale de la liberté. — Si elle occasionne quelques maux, elle rend des services immenses. — C'est grâce à elle que sont appliquées à l'industrie bien des découvertes qui sans elle demeureraient stériles pour l'humanité. — Les plus nobles conquêtes de l'esprit humain n'ont pas encore été suffisamment appliquées à étendre la domination de l'homme sur la nature. — Exemples tirés de l'astronomie et de la géologie. — La science donnant la main à l'industrie a conduit les hommes dans une voie où la concurrence les aiguillonne et les fait avancer. — C'est ainsi que bien des produits deviennent de plus en plus accessibles au grand nombre. Exemples tirés de diverses branches d'industrie : tissage, imprimerie, chemins de fer, filature, machines à vapeur. — Une des conséquences de la navigation

maritime à vapeur sera de renverser la muraille de la Chine. — Des abus de la concurrence il ne faut pas conclure à sa suppression. — Une législation sage, des applications prudentes du principe d'association remédient à beaucoup d'abus ou les préviennent. — La transformation des moyens de production place les hommes d'aujourd'hui dans une situation difficile, mais il est permis d'entrevoir un temps moins agité. Les générations qui nous suivront, lorsque ce temps sera venu, béniront notre époque qui aura subi les épreuves de la concurrence pour leur en léguer les bienfaits.

## VINGT-DEUXIÈME LEÇON.

## DES ÉLÉMENTS D'ORGANISATION INDUSTRIELLE QUI EXISTENT AUJOURD'HUI. 431

Le principe d'association est une carrière à peine explorée et d'une richesse immense. — Quelques indications déjà fournies par l'expérience. — Association agricole, association manufacturière, association commerciale. — De l'ancienne organisation industrielle détruite par la révolution de 1789. — Dans l'origine ce fut un bouclier contre les attaques de la féodalité. — Elle avait été exagérée et viciée par l'esprit fiscal. — En définitive c'était un monopole, et le temps devait en développer toutes les funestes conséquences. — La réprobation excitée contre ce régime se fit jour. — Édit de 1776, que fit signer Turgot par le roi et qui fut bientôt révoqué. — Exemples de la résistance opposée par les corporations aux progrès de l'industrie. — Abolition des corporations par la Constituante. — Éléments d'organisation industrielle introduits par la loi du 22 germinal an XI (12 avril 1803). — Institution des *chambres consultatives des manufactures, fabriques, arts et métiers*. — Rétablissement des *chambres de commerce* par l'arrêté du 3 pluviôse an XI. — Institution de *chambres consultatives d'agriculture* par le décret du 25 mars 1852. — *Conseils généraux du commerce, de l'agriculture et des arts et manufactures*. — *Conseil supérieur*. — Pourquoi les trois conseils généraux, lorsqu'ils ont fonctionné, ont été mus par des inspirations étroites. — Appréciation de la loi de germinal an XI sur l'apprentissage. — Cette loi institue le livret. — Développements et modifications apportés à l'institution du livret par l'arrêté du 9 frimaire an XII, la loi du 14 mai 1851 et celle du 22 juin 1854. — Barrières qui resserrent la liberté des maîtres et des ouvriers dans leurs sphères respectives : dispositions du Code pénal contre les coalitions ; article 2 de la loi du 17 juin 1791 ; articles 291 et suivants du Code pénal. — En Angleterre, pour se concerter entre eux, les ouvriers comme les maîtres jouissent d'une bien plus grande liberté. — Autres dispositions de nos lois qui ont un rapport moins direct avec l'organisation du travail. — Les *conseils des prud'hommes* institués par Napoléon

en 1805. — Avantages produits par cette institution ; ses développements successifs. — On a émis le vœu d'investir les prud'hommes d'une attribution nouvelle. — Modification apportée à la composition des conseils par la loi du 1<sup>er</sup> juin 1853. — *Sociétés de secours mutuels* nées de l'initiative des particuliers. — De Grenoble, elles se sont répandues dans toute la France. — Comment elles furent envahies par les passions politiques, qui en dénaturaient le but. — Loi du 15 juillet 1850 qui améliore quelques conditions de leur existence. — Décret du 26 mars 1852 qui pourvoit à la création de sociétés nouvelles et leur confère certains avantages. — Rapport annuel sur ces institutions. — Mention du compagnonnage, ancienne institution qui, modifiée, pourrait encore porter de bons fruits. — Des *caisses d'épargne*, institution particulièrement profitable aux classes ouvrières. — Leurs résultats matériels et moraux. — Modifications dans leur organisation. — De la *caisse des retraites*, institution récente qui forme le complément des caisses d'épargne. — Il est à regretter qu'elle n'ait encore qu'une faible clientèle. — Initiative prise par quelques réunions de manufacturiers pour encourager les ouvriers à la prévoyance et à l'épargne. — Résumé de l'exposé qui précède et réflexions sur les devoirs de chacun pour continuer l'œuvre du progrès social.

#### VINGT-TROISIÈME LEÇON.

##### LE BON MARCHÉ.

PREMIÈRE PARTIE. — DÉFINITION DU BON MARCHÉ. — INDICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES QUI LE DÉTERMINENT..... 484

Le bon marché est une question vitale pour la société moderne. — Il est le but des efforts des industries agricole, manufacturière et commerciale. — Distinction entre diverses sortes de bon marché, dont quelques-unes sont loin d'être désirables. — Exemples à l'appui de cette distinction. — Caractère du *vrai* bon marché : il est fondé sur l'agrandissement de la puissance productive de l'homme et devient synonyme de l'abondance générale et permanente. — Comment ses bienfaits ont été méconnus. — Nombreuses conditions morales et matérielles qu'il exige de la société et des individus.

#### VINGT-QUATRIÈME LEÇON.

##### LE BON MARCHÉ.

SECONDE PARTIE. — TENDANCE DE L'INDUSTRIE MODERNE VERS LE BON MARCHÉ. — HEUREUSE INFLUENCE QU'EXERCENT DANS CE SENS LES GRANDES MANUFACTURES. — DE LA CONCENTRATION DES INDUSTRIES DOMESTIQUES. 496

Identité de but pour la grande politique et pour l'industrie moderne. — Ce but est désigné à l'industrie par son propre intérêt. — De là devaient



naitre et sont nées les grandes manufactures que l'antiquité n'a pas connues. — Les signaler aux ouvriers comme malfaisantes est une profonde erreur. — Elles ont pour effet d'accroître dans une forte proportion la fécondité du travail humain. — Comment elles y parviennent. — Le travail actuel comparé au travail des anciens, au point de vue de la fécondité. — L'immense supériorité de la production moderne n'impose aucun surcroît de fatigue à l'ouvrier, bien au contraire; et l'une des conditions de cette supériorité est l'existence des grandes manufactures. — Des abus peuvent s'introduire dans le système des grandes manufactures; mais l'autorité publique n'est pas dépourvue des moyens de les réprimer. — Un des moyens préventifs de certains abus serait l'intervention de la concurrence étrangère. — Quelques exemples des progrès vers le bon marché dont nous sommes redevables aux grands ateliers. — Deux systèmes possibles, avec la grande industrie: la subdivision du travail en autant d'ateliers qu'il y a d'opérations à accomplir, et la concentration de plusieurs opérations dans un même atelier. — Ces deux systèmes, dont le premier est plus usité en Angleterre qu'en France, donnent l'un et l'autre de bons résultats. — Les conditions du succès ne sont pas exactement les mêmes pour tous deux. — Coup d'œil sur les produits qui, à l'exposition universelle de Paris, représentaient l'application de l'un et de l'autre. — De l'organisation en grands ateliers par rapport aux industries qu'on peut appeler *domestiques*: restaurants, établissements de bains, usines à gaz. — Économie qu'on pourrait obtenir du gaz employé non plus seulement à l'éclairage, mais encore au chauffage de la maison et à la cuisson des aliments. — Entreprise destinée à fournir le linge propre aux individus. — Des avantages qu'offrirait au public le système de la concentration, s'il était appliqué à la boulangerie et à la boucherie. — Cette application serait le résultat naturel de la liberté. — Pourquoi certaines inventions profitables aux industries domestiques ne se répandent pas assez. — Comment le bon marché des produits agricoles n'accompagne pas celui des produits manufacturés. — Ce phénomène n'est pas inhérent à la nature des choses. — Tentatives récentes et heureuses faites en Angleterre pour appliquer à l'agriculture les découvertes de la science; expérience à Grignon. — Solidarité entre le bon marché du blé et celui de la viande. — Grandes ressources alimentaires que les échanges commerciaux pourraient fournir à l'Europe.

#### VINGT-CINQUIÈME LEÇON.

##### LE BON MARCHÉ.

TROISIÈME PARTIE. — INFLUENCE QU'EXERCE SUR LE BON MARCHÉ LE BAS PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES, AINSI QUE CELUI DES MACHINES ET DES AP-

PAREILS ANALOGUES. — HEUREUX EFFET QU'AUURAIT L'APPLICATION DU PRIN-  
CIPÉ DE LA CONCURRENCE UNIVERSELLE..... 517

Parmi les conditions du bon marché, il faut comprendre la disparition des obstacles artificiels qui auraient été suscités à l'industrie. — Faux système commercial adopté naguère dans presque tous les États. — L'enchérissement devenu l'objet avoué des lois. — Chez nous ce système s'est appliqué un peu plus tard aux subsistances et aux matières premières. — Ce fut une pensée politique qui détermina cette dernière phase de son développement. — Impropiété du nom de protecteur que ce système a reçu; l'Europe éclairée le répudie enfin. — Comment il trouve encore en France des défenseurs opiniâtres. — Vaste organisation qui s'est formée à cet effet parmi les chefs de l'industrie manufacturière. — Préentions exorbitantes qui sont énoncées. — C'est le système de l'isolement des nations ou la muraille de la Chine qu'on préconise. — C'est en contradiction avec les tendances les plus louables et les plus avérées de l'époque. — C'est incompatible avec le principe fécond de la division du travail. — C'est la négation de l'abondance et du bon marché. — C'est aussi incompatible avec la liberté du travail et avec le principe de l'égalité devant la loi. — Le système protectionniste érige une catégorie de manufacturiers, nommément ceux qui, faute d'intelligence et d'efforts, ne savent pas égaler leurs émules du dehors, en une sorte d'aristocratie prélevant sur le public une redevance destinée à parer à leur inhabileté, ou à leur inertie; ce serait une aristocratie à rebours, ayant des droits sans devoirs corrélatifs, et bien moins justifiable par conséquent que l'aristocratie de l'ancien régime. — C'est comme si la Suède et la Norwége voulaient produire leur vin en serre chaude.

Le fond de la doctrine, c'est qu'il convient d'encourager le travail quelque ingrat qu'il soit, et que cela enrichit l'État; c'est comme si l'on disait que pour enrichir la société il suffit que les hommes remuent les bras. — Économiquement parlant, le travail ne vaut cependant que par la grandeur de ses résultats. Le secret de la fortune publique consiste à rendre le travail plus productif. La Norwége s'appauvrirait, si elle voulait faire son vin en serre chaude; la France s'appauvrirait en entretenant aux frais du public, des forges qui produisent le fer à 50 p. 100, et des filatures qui filent à 30 pour 100 plus cher. — Si l'intervention de la concurrence universelle détruirait en France l'industrie du fer et celle de la filature du coton; elle ne ferait que les obliger à améliorer leur matériel et leur mode d'administration, ou à se placer dans de meilleures conditions. — Autre coup d'œil sur cette proposition fondamentale de l'école prohibitionniste, qu'il suffit de faire travailler pour accroître le travail de la société, indépendamment des conditions dans lesquelles se fait le travail, et des résultats qu'il donne. — Pétition co-

mique de Bastiat contre la lumière du soleil. — Le régime protectionniste occasionne à la société une perte représentée par le supplément de prix qu'il faut pour payer le supplément de travail qui est causé par le mauvais outillage et les mauvaises conditions où l'industrie reste faute d'être stimulée à les secouer. — Comment cette perte n'est pas la seule qui soit imposée à la société. — La concurrence étrangère étant amortie par la législation dite protectrice du travail national, les chefs d'industrie ont la faculté de s'entendre pour faire au consommateur les prix qu'ils veulent. Les prix de vente se règlent sur les conventions des établissements les plus mal organisés, les plus mal dirigés et les plus mal situés. Les établissements bien organisés, bien dirigés et bien situés perçoivent alors une redevance énorme. — Comment, d'après la doctrine prohibitionniste, Sisyphe qui travaille depuis un très-grand nombre de siècles sans relâche à rouler son rocher, devrait être le personnage le plus riche de ce monde et de l'autre. — En ce qui concerne les établissements qui après avoir touché, soixante années durant, une redevance, contraire aux principes du droit public, seraient hors d'état de résister à la concurrence étrangère, leur situation nécessaire ne serait pas une excuse. On leur servait une redevance afin qu'ils se missent en mesure de supporter la concurrence universelle; s'ils ne l'ont pas fait, ils ont mérité un blâme sévère, et ce n'est pas une raison pour qu'on leur continue la redevance. — C'était déjà un tort de l'avoir établie d'une manière générale et systématique. — Comment l'argument qu'on allègue en faveur de quelques manufacturiers, que ce n'est pas un supplément de profit, est au contraire une circonstance aggravante contre le système. — Argument présenté par les filateurs de coton de la Normandie, en 1856; il s'ensuivrait que pour procurer à la filature un bénéfice de huit millions, le public en sacrifie annuellement quatre-vingt douze; s'il en était ainsi, il vaudrait bien mieux leur payer les huit millions pour ne rien faire. — Distinction entre les industries et dans chaque industrie entre les chefs auxquels le public sert ainsi une redevance; les industries qui comptent un petit nombre d'établissements arrangent aisément leur monopole à la faveur de la prohibition ou des droits prohibitifs qui écartent les produits similaires de l'étranger; dans les autres, il faut faire deux catégories parmi les établissements, ceux qui sont dans de bonnes conditions, ceux qui n'y sont pas. Les premiers voient leurs bénéfices portés, par l'exclusion de la concurrence étrangère, à un taux énorme, c'est une exaction; les autres gagnent moins ou même gagnent peu, mais le public n'en est pas moins contraint de leur donner un subside qu'il ne doit pas et qui est une prime à l'inertie, à la mauvaise volonté ou à l'incapacité. C'est alors une taxe des pauvres dans l'intérêt des chefs d'industrie. — On peut dire encore que c'est le droit au travail; mais si on a refusé ce droit aux ouvriers, ce ne peut être pour

l'accorder aux patrons. Si le subside prélevé sous la forme d'impôt indirect par les chefs d'industrie était légitime, il ne cesserait pas de l'être lorsqu'il serait perçu sous la forme directe ; or que penserait-on d'une loi qui autoriserait tout maître de forges, par exemple, à puiser 150 fr. dans le trésor par chaque tonne (1000 kilog.) de fer qu'il aurait fabriquée ? — Système des *fusions* ; il se généralise de plus en plus, et par ce moyen s'organise, dans un nombre toujours croissant d'industries, un concert contre l'intérêt légitime du consommateur.

Le sujet examiné au point de vue de la production. Si le système protectionniste est propre à développer le travail national et à provoquer la hausse des salaires. Il a l'effet opposé. Démonstration générale. Démonstration spéciale pour deux industries importantes, la filature du coton et les forges. — Exemple de l'industrie des soieries en Angleterre, du sucre de betteraves en France ; il est ainsi constant que le régime prohibitif, qu'on représente comme le bienfaiteur des populations ouvrières des manufactures, est l'ennemi de leur bien-être. — C'est encore plus visible pour les populations agricoles ; l'exemple d'une exploitation agricole des environs de Paris montre que pour un seul article, le fer, le système impose aux terres exploitées avec les nouveaux procédés une taxe égale à 24 centimes additionnels au principal de la contribution foncière. — L'importation des produits étrangers n'est pas une atténuation du travail national, parce qu'elle provoque une exportation égale de produits nationaux, et que, par le bon marché dont elle est la cause déterminante, elle augmente la consommation intérieure. — Étendue des exportations françaises. Exemple de l'Angleterre, exemple de la filature du coton dans le Zollverein. — Le système protectionniste entrave la formation du capital ; par cela même il tend à appauvrir la société et il est l'ennemi des intérêts populaires. — Évaluation approximative du dommage annuel qu'il cause à la société française ; il est vraisemblable que c'est au moins de 5 ou 600 millions de francs.

#### VINGT-SIXIÈME LEÇON.

##### LE BON MARCHÉ.

#### QUATRIÈME PARTIE. — LES INTERMÉDIAIRES. — LEUR RÔLE ET L'ENCHÉRISSEMENT QU'ILS OCCASIONNENT. . . . . 563

Disproportion qui existe entre le prix des marchandises vendues en gros et leur prix au détail. — Circonstances qui l'expliquent et montrent que la fonction sociale des intermédiaires n'est pas lucrative à l'excès. — Cependant en examinant les charges que fait peser sur les consommateurs le morcellement exagéré de l'industrie commerciale, on reconnaît qu'elles sont énormes. — L'aggravation des prix n'en est pas la seule

conséquence fâcheuse. — Fraudes et sophistications provoquées par les intermédiaires. — Toutefois le public a sa part de responsabilité à ce sujet. — Comment la diversité des goûts, la multiplicité des centres de consommation et l'imperfection des moyens de transport ont dû autrefois multiplier le nombre des intermédiaires. — Si l'industrie commerciale est constituée d'une manière défectueuse, il n'en résulte aucunement qu'il y ait lieu de la transformer en service public entre les mains de l'État. — Ici encore c'est à la liberté et au développement de l'esprit d'association qu'il faut demander les améliorations désirables. — On aperçoit déjà quelques symptômes de réaction spontanée contre les abus de ce genre. — Il ne faut pas que le public prétende laisser tout à faire à l'autorité. — L'introduction chez nous de quelques institutions spéciales concourrait efficacement à l'amélioration de l'industrie commerciale et à l'allègement des charges qu'elle impose au public.

### VINGT-SEPTIÈME LEÇON.

#### LE BON MARCHÉ.

CINQUIÈME PARTIE. — INFLUENCE QU'EXERCENT SUR LE BON MARCHÉ DIVERSES CAUSES. — VOIES DE COMMUNICATION; EXEMPLES TIRÉS DU COMMERCE DES BLÉS ET DE CELUI DES VINS. — AVANTAGES D'UN SYSTÈME D'IMPOSITION MODÉRÉ. — LE CRÉDIT. — L'INSTRUCTION PROFESSIONNELLE. — DES EFFETS HEUREUX DE LA MORALITÉ PUBLIQUE. — L'ASSOCIATION DANS SES RAPPORTS AVEC LE BON MARCHÉ. — LE PATRONAGE JUGÉ DU MÊME POINT DE VUE..... 579

Indication sur les avantages à attendre, au point de vue du bon marché, du perfectionnement des moyens de transport et de l'achèvement du réseau européen des chemins de fer. — Exemples divers. — Des avantages analogues seraient attachés à la diffusion des institutions de crédit et à la modération des impôts. — Comment l'abaissement de plusieurs taxes, en Angleterre, tout en facilitant le bon marché, a du même coup augmenté les revenus de l'État. — Tentatives semblables qu'on pourrait faire en France avec la certitude du succès. — L'éducation professionnelle, en accélérant le perfectionnement de la production, serait aussi une cause durable de bon marché. — Le progrès général des lumières, celui de la moralité et de la liberté conduisent infailliblement au même résultat. — Ces progrès éloigneraient bien des chances de guerre, permettraient la réduction des impôts et développeraient l'esprit d'association. — Diverses applications du principe d'association considéré au point de vue du bon marché. — Participation des ouvriers aux bénéfices: exemples donnés par la compagnie du chemin de fer d'Orléans, par M. Leclair. — Plans proposés à ce sujet par M. Maritz, M. Olinde Rodrigues et d'autres publicistes. — Cette participation n'est point une panacée universelle. — Comment, dans la

production, les sociétés ouvrières d'où les patrons sont exclus manquent très-souvent de deux conditions fort essentielles de prospérité. — Dans la sphère de la consommation, ces sociétés ont plus de chances de succès, si elles acceptent le concours bienveillant de la bourgeoisie. — De l'*Artèle* en Russie et des autres formes d'association usitées chez les populations moscovites. — L'erreur des hommes de 1789, au sujet du principe d'association, a été dans notre législation la cause de fâcheuses imperfections. — Cette erreur a chez nous une origine ancienne et doit être imputée à la royauté. — Elle n'a point prévalu en Angleterre, et l'esprit d'association n'y a pas rencontré d'obstacle. — Des Unions d'arts et métiers (*Trades' Unions*). — Comment l'esprit d'équité et de conduite s'y est développé. — Du patronage et de l'appui qu'il peut offrir aux associations ouvrières. — Société alimentaire de Grenoble. — Sociétés philanthropiques de Londres. — Le seul patronage à recommander est celui qui n'affaiblit point le ressort individuel chez les patronés. — Détails sur la *citè ouvrière* de Mulhouse et son intéressante organisation. — Autres exemples. — L'association ouvrière est loin d'avoir dit son dernier mot dans notre pays.

---

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME.

**ERRATA.**

- Page 55, ligne 4; retranchez le mot *soit*.  
 Page 178, ligne 1; retranchez le mot *il*.  
 Page 265, ligne dernière, il est dit que les *colonies militaires* de la Russie ont été supprimées; e gouvernement russe, après avoir paru prendre cette détermination, y a renoncé; ainsi les colonies militaires de la Russie subsistent encore.  
 Page 428, note au bas de la page, des moyens de restreindre, lisez : des moyens de les restreindre.

# CAPELLE,

LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE SOUFFLOT, 18, PRÈS LE PANTHÉON,

A PARIS.

Cette LIBRAIRIE est spéciale pour les Publications d'ÉCONOMIE SOCIALE et POLITIQUE, de PHILOSOPHIE, d'ÉTUDES RELIGIEUSES, d'HISTOIRE et de LÉGISLATION. On y trouve aussi un ASSORTIMENT DANS TOUS LES GENRES.

## LIVRES DE FONDS.

MICHEL CHEVALIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, CONSEILLER D'ÉTAT.

- COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE**, fait au collège de France. 3 forts et beaux volumes in-8 — 2<sup>e</sup> édition des deux premiers volumes. .... 28 fr.  
L'ouvrage se divise et se vend de la manière suivante :  
**LES DEUX PREMIERS** volumes, seconde édition, refondue et considérablement augmentée, contenant la **RÉUNION DE TOUS LES DISCOURS D'OUVERTURE**, publiés en 1855-58, se vendent ensemble. .... 19 fr.  
**LE DEUXIÈME**: traitant de **QUESTIONS DIVERSES**. — 1858. — Séparément. .... 9 fr. 50 c.  
**LE TROISIÈME**: traitant entièrement de **LA MONNAIE**. — Séparément. 9 fr.
- EXAMEN DU SYSTÈME COMMERCIAL CONNU SOUS LE NOM DE SYSTÈME PROTECTEUR**, ou RÉPUTATION DU SYSTÈME PROTECTIONNISTE DES DOUANES. 2<sup>e</sup> édition, très-augmentée. — 1 vol. in-8. .... 7 fr. 50 c.
- DISCOURS PRONONCÉ A L'INAUGURATION DU COURS**, en 1841, et discours d'ouverture du cours de l'année 1841-42. — Tirage fait à part en 1842. — Brochure in-8. .... 1 fr. 25
- HISTOIRE ET DESCRIPTION DES VOIES DE COMMUNICATION AUX ÉTATS-UNIS**, et des travaux d'art qui en dépendent, 2 très-beaux vol. grand in-4, chacun d'environ 600 pages, avec un atlas in-folio de 19 planches de grande dimension. — Plus, une belle brochure : **Table analytique**. .... 50 fr.
- DES INTÉRÊTS MATÉRIELS EN FRANCE**, 6<sup>e</sup> édition. — 1 vol. grand in-18, orné d'une carte des Travaux publics. .... 3 fr. 50
- ESSAIS DE POLITIQUE INDUSTRIELLE**. — 1 vol. in-8 de 450 pages. 6 fr.
- L'ISTHME DE PANAMA**, examen historique et géographique des différentes directions suivant lesquelles on pourrait le percer, et des moyens à y employer ; suivi d'un aperçu sur l'isthme de Suez. — 1 vol. in-8 avec une carte. .... 4 fr.
- DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE EN FRANCE**. In-18. .... 50 c.
- LETTRES SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL**, ou ÉTUDES SUR LES PRINCIPALES CAUSES DE LA MISÈRE ET SUR LES MOYENS PROPOSÉS POUR Y REMÉDIER. 1848. — 1 très-fort et beau vol. grand in-18 Jésus. .... 4 fr. 50 c.
- LA LIBERTÉ AUX ÉTATS-UNIS**. — In-8. 1849. .... 1 fr.

## HENRI RICHELOT

CHEF DE BUREAU AU MINISTÈRE DU COMMERCE.

- HISTOIRE DE LA RÉFORME COMMERCIALE EN ANGLETERRE**, avec des ANNEXES étendues sur la législation de douane et de navigation dans le même pays, et sur les résultats de cette Législation. — 2 beaux vol. in-8..... 16 fr.
- L'ASSOCIATION DOUANIÈRE ALLEMANDE**. 1 beau vol. in-8.... 7 fr. 50.

## H. SCHERER.

- HISTOIRE DU COMMERCE DE TOUTES LES NATIONS**, DEPUIS LES TEMPS ANCIENS JUSQU'À NOS JOURS; traduite de l'allemand, AVEC L'AUTORISATION DE L'AUTEUR, par MM. HENRI RICHELOT, chef de bureau au ministère du commerce, et CHARLES VOGEL, rédacteur au même ministère, AVEC DES NOTES par les traducteurs, et UNE PREFACE par M. HENRI RICHELOT. — 1857. — 2 très-forts vol. in-8, contenant beaucoup de matières..... 18 fr.

## FRÉDÉRIC LIST.

- SYSTÈME NATIONAL D'ÉCONOMIE POLITIQUE**, traduit de l'allemand par HENRI RICHELOT, chef de bureau au ministère du commerce. AVEC DEUX PRÉFACES, UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE ET DES NOTES PAR LE TRADUCTEUR. SECONDE ÉDITION, REVUE, CORRIGÉE et mise au courant des faits économiques. — 1857. — Un fort et beau volume in-8..... 9 fr.

## C. PECQUEUR.

- THÉORIE NOUVELLE D'ÉCONOMIE SOCIALE ET POLITIQUE**, ou Études sur l'organisation des sociétés. Un très-beau vol. in-8, de 936 p..... 9 fr.
- DE LA PAIX**, de son principe et de sa réalisation. 1 volume in-8..... 7 fr.
- DES ARMÉES**, dans leurs rapports avec l'industrie, la morale et la liberté, ou des devoirs civiques des militaires. 1 vol. in-8 de 292 pages..... 4 fr.
- DES INTERÊTS DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DE L'AGRICULTURE**, et de la civilisation en général, sous l'influence des applications de la vapeur. **Ouvrage couronné par l'Institut de France**. 2<sup>e</sup> édition. 2 forts et beaux volumes in-8..... 12 fr.

## ÉTIENNE CHASTEL

PROFESSEUR A GENÈVE.

- ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'INFLUENCE DE LA CHARITÉ**, durant les premiers siècles chrétiens, et **Considération** sur son rôle dans les sociétés modernes. — *Ouvrage couronné par l'Académie française*. — 1 beau vol. in-8. 7 fr. 50

## C.-G. SIMON.

- ÉTUDE HISTORIQUE ET MORALE SUR LE COMPAGNONNAGE**, et sur quelques autres Associations d'ouvriers, depuis leur origine jusqu'à nos jours. 1 vol. in-8, de 176 pages..... 2 fr.

## IVAN GOLOVINE.

- L'EUROPE RÉVOLUTIONNAIRE**, 1849. 1 fort et beau vol. gr. in-18 Jésus..... 3 fr. 50
- LA RUSSIE SOUS NICOLAS 1<sup>er</sup>**. 1 fort vol. in-8..... 7 fr. 50
- TYPES ET CARACTÈRES RUSSES**. 2 jolis vol. in-8..... 10 fr. »
- DES ÉCONOMISTES ET DES SOCIALISTES**. In-8..... 1 fr. »
- ESPRIT DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE**. 1 vol. in-8..... 5 fr. 50
- SCIENCE DE LA POLITIQUE**. 1 joli vol. in-8..... 7 fr. »



## AUTEURS ET OUVRAGES DIVERS.

- FÉLIX CLAVÉ. VIE ET PORTRAIT DE PIE IX**, suivis des Oraisons funèbres d'O'Connell et de Graziosi, par le R. P. VENTURA, et de DOCUMENTS OFFICIELS, avec cinq portr. sur bois et la musique du Vessillo (hymne du Pape). 1 beau vol. gr. in-8. 7 fr. 50
- GATTI DE GAMOND (MADAME). FOURIER ET SON SYSTEME**. 5<sup>e</sup> édition 1 très-joli vol. grand in-18 de 400 pages ..... 2 fr. 50
- **RÉALISATION D'UNE COMMUNE SOCIÉTAIRE**, d'après la théorie de Ch. FOURIER. 1 vol. in-8 de 416 pages ..... 5 fr.
- ÉDOUARD DE POMPERY. THÉORIE DE L'ASSOCIATION ET DE L'UNITÉ UNIVERSELLE** de Ch. FOURIER; Introduction religieuse et philosophique. 1 beau vol. in-8 ..... 6 fr. 50
- JULIEN LE ROUSSEAU. DE L'ORGANISATION DE LA DÉMOCRATIE**. 1850. — 1 beau et fort vol. in-8 ..... 7 fr. 50
- BLANQUI. LETTRES SUR L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE LONDRES**, précédées d'un PRÉAMBULE et suivies du RAPPORT présenté à l'Institut national de France. 1 charmant vol. gr. in-18 ..... 3 fr. 50
- DURAND F.) DES TENDANCES PACIFIQUES** de la société européenne et du rôle des armées dans l'avenir. 2<sup>e</sup> édition augmentée, 1 beau vol. in-8 ..... 6 fr.
- FERRARI (J.). VICO ET L'ITALIE**. 1 gros vol. in-8 ..... 5 fr.
- **IDÉES SUR LA POLITIQUE DE PLATON ET D'ARISTOTE**. in-8. 2 fr.
- NOUGARÈDE DE FAYET. DU DUEL**, sous le rapport de la législation et des mœurs. Grand in-8 ..... 2 fr. 25
- MAURIZE. DES CONDITIONS DE L'ORDRE SOCIAL EN FRANCE ET EN EUROPE**. — 1849. — 1 vol. in-8 ..... 3 fr.
- CHARLES MAITRE. RICHARD COBDEN, OU L'ESPRIT ANGLAIS CONTRE L'ESPRIT FRANÇAIS**, A PROPOS DE LA LIBERTÉ DES ÉCHANGES. In-18.. 50 c.
- LE MOYNE, INGÉNIEUR EN CHEF DES PONTS ET CHAUSSÉES.**
- BARONNIE D'ASILE, OU MÉNAGE SOCIÉTAIRE-AGRICOLE**. Devis et Code de Conglobat humain, féodal et charitable. — Sous le pseudonyme Médus. In-8 de 140 pages ..... 1 fr. 50
- CALCULS AGRONOMIQUES ET CONSIDÉRATIONS SOCIALES**. — Problème de l'Extinction de la Mendicité, résolu au moyen de l'agriculture sociétaire. In-8 de 192 pages ..... 2 fr. 50
- APPENDICE** et résumé des calculs agronomiques. Séparément. In-8 ..... 50 c.
- ASSOCIATION PAR PHALANGE AGRICOLE-INDUSTRIELLE**. — Ensemble du système. — Notions élémentaires et pratiques sur la théorie sociétaire. In-8 de 60 pages ..... 1 fr. 25
- PROGRÈS ET ASSOCIATION**. In-8 de 16 pages ..... 25 c.
- LA RÉUNION**, en un volume, des susdits écrits, savoir : — 1<sup>o</sup> **Baronnie d'Asile**. — 2<sup>o</sup> **Calculs agronomiques**. — 3<sup>o</sup> **Appendice et Résumé**. — 4<sup>o</sup> **Association par phalanges**. — 5<sup>o</sup> **Progrès et Association**. — 1 vol. in-8 ..... 4 fr.
- DISSERTATIONS POLITIQUES ET PHILOSOPHIQUES**. In-8 ..... 1 f. 50
- IDÉES D'ORGANISATION SOCIALE**. 1848. In-8 de 56 pages ..... 50 c.

## F. VILLEGARDELLE.

- HISTOIRE DES IDÉES SOCIALES** avant la Révolution, ou les Socialistes modernes devancés et dépassés par les anciens Penseurs et Philosophes. 1 volume in-18 ..... 1 fr. 25
- ACCORD DES INTÉRÊTS** dans l'association et besoins des communes. 1 vol. in-18, 2<sup>e</sup> édition, améliorée et augmentée, 1848. .... 75 c.

## F. VIDAL, ANCIEN REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

- VIVRE EN TRAVAILLANT!** Projets, voies et moyens de réformes sociales. 1848. 1 beau vol. gr. in-18 Jésus..... 3 fr. 50
- DE LA REPARTITION DES RICHESSES**, ou de la Justice distributive en Economie sociale; ouvrage contenant l'Examen critique des Théories exposées, soit par les Economistes, soit par les Socialistes. 1 beau vol. in-8..... » »
- ORGANISATION DU CRÉDIT PERSONNEL ET RÉEL, MOBILIER ET IMMOBILIER.** 1 vol. in-8..... 4 fr.

## PUBLICATIONS SAINT-SIMONIENNES.

- EXPOSITION DE LA DOCTRINE DE SAINT-SIMON**, par BAZARD et ENFANTIN; 3<sup>e</sup> édition, 1 vol. in-8 de 440 pages. 2 fr. 50 c.
- LEÇONS SUR L'INDUSTRIE** et les finances, par PÉREIRE; suivies d'un projet de banque. In-8 de 110 pages. 3 fr. 50 c.
- TABLEAU synoptique** de la religion saint-simoniennne, en une grande et belle feuille in-plano avec bordure. 3 fr.
- RÉSUMÉ général** de l'exposition faite en 1829 et 1830, par H. CARNOT; 3<sup>e</sup> édit. In-8. 1 fr. 25 c.
- ÉCONOMIE POLITIQUE ET POLITIQUE**, par ENFANTIN. In-8 de 184 pages. 2 fr. 75 c.
- POLITIQUE INDUSTRIELLE** et Système de la Méditerranée, par MICHEL CHEVALIER. In-8 de 182 pages. 2 fr. 25 c.
- **LE SYSTÈME DE LA MÉDITERRANÉE** séparément. 1 fr.
- POLITIQUE EUROPÉENNE**, par M. CHEVALIER. In-8 de 130 pages. 3 fr. 50 c.
- NOUVEAU CHRISTIANISME** de Saint-Simon. — Lettres d'ÉUGÈNE RODRIGUES sur la religion et la politique. — L'Éducation du genre humain, de Lessing, traduit de l'allemand. — 1 vol. in-8 de 356 pages. 4 fr.
- MORALE.** Réunion générale de la famille, avec note sur le mariage et le divorce, par OLINDE RODRIGUES Enseignements du P. Suprême. Les Trois Familles, par ENFANTIN et Em. BARRAULT. 1 vol. in-8 de 216 pages. 3 fr. 50 c.
- A TOUS!** par le P. ENFANTIN. In-8. 50 c.
- PROJET DE DISCOURS** de la couronne. Moyens de supprimer immédiatement tous les impôts des boissons, du sel et de la loterie. Examen pratique de l'amortissement. La Vendée; par CHEVALIER et PÉREIRE. In-8 de 40 pages. 1 fr.
- CORRESPONDANCE.** In-8 de 56 pages. 1 fr.
- AFFRANCHISSEMENT DES FEMMES**, par A. TRANSON. In-8. 50 c.
- PRÉDICATION DU 11 DÉCEMBRE**, par ABEL TRANSON. Allocution prononcée après la prédication, par LAURENT. In-8. 75 c.
- RETRAITE DE MENILMONTANT**, Mercredi 6 juin 1832. In-8. 50 c.
- RETRAITE DE MENILMONTANT**, ouverture des travaux du Temple. In-8 de 28 pages. 75 c.
- ENSEIGNEMENT DES OUVRIERS.** In-8. 75 c.
- RAPPORTS AUX PÈRES SUPRÊMES** sur la situation et les travaux de la Famille, par D'EIGHTAL et FLACHAT. In-8 de 36 pages. 1 fr.
- AUX ÉLÈVES** de l'École polytechnique Cinq Discours, par ABEL TRANSON. In-8. 3 fr. 50 c.
- PENSÉES** politiques et religieuses du saint-simonien, par DESESART. — Sa profession de foi. In-18 de 48 pages. 1 fr.
- PROCES** en la Cour d'assises de la Seine, avec les portraits de MM. ENFANTIN, MICHEL CHEVALIER, BARRAULT et Ch. DUYEYRIER 1832. 1 volume in-8 de 406 pages. 7 fr. 50 c.
- PROCES** en police correctionnelle. Avec les portraits de MM. ENFANTIN et HENRI FOURNEL 1832. In-8 de 112 pages. 3 fr.
- LE PRODUCTEUR ET L'ORGANISATEUR.** Recueils de l'école de Saint-Simon.
- COLLECTION DU GLOBE.** journal saint-simonien, in-folio; complète et parties séparées.

**NOTA :** Il existe beaucoup d'autres écrits de Saint-Simon et des Saint-Simoniens, du plus haut intérêt, qu'on ne peut se procurer qu'à la Librairie CAPELLE, mais non par intermédiaire.

## OEUVRES DE SAINT-SIMON.

- Contenant : 1<sup>o</sup> Catéchisme politique des industriels. — 2<sup>o</sup> Vues sur la propriété et la législation. — 3<sup>o</sup> Lettres d'un habitant de Genève à ses contemporains. — 4<sup>o</sup> Parabole politique. — 5<sup>o</sup> Nouveau Christianisme. — Précédées de fragments de l'histoire de sa vie écrite par lui-même, publiées par OLINDE RODRIGUES. 1 gros vol. in-8 de 610 pages..... 5 fr.
- OPINIONS LITTÉRAIRES, PHILOSOPHIQUES ET INDUSTRIELLES**, par H. SAINT-SIMON. 1 vol. in-8..... 8 fr.
- DU SYSTÈME INDUSTRIEL**, par H. SAINT-SIMON. 1 vol. in-8..... 8 fr.

## EN PRÉPARATION :

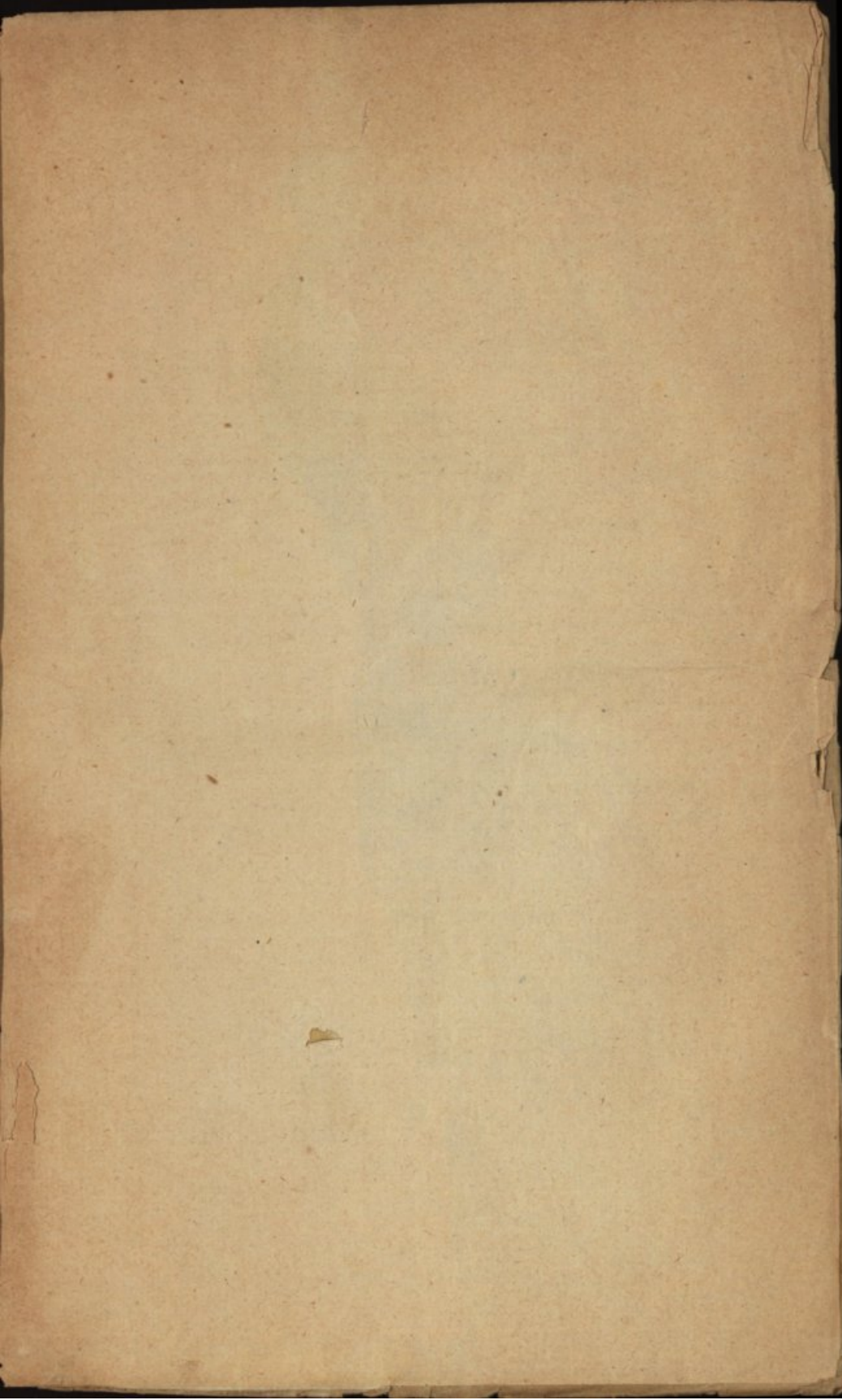
**L'ASSOCIATION DOUANIÈRE ALLEMANDE, OU LE ZOLLVEREIN.** — DEUXIÈME VOLUME, comprenant sa seconde période, ses crises, son organisation actuelle, et le projet de sa fusion avec l'Autriche.

PAR M. HENRI RICHELOT, COMBINA

CHEF DE BUREAU AU MINISTÈRE DU COMMERCE

19 SET 2011  
CONSEIL Typogr. et sér. de l'État. —

BIBLIOTECA



# LIBRAIRIE CAPELLE.

FRÉDÉRIC LIST.

**SYSTÈME NATIONAL D'ÉCONOMIE POLITIQUE**, traduit de l'allemand par HENRI RICHELOT, chef de bureau au ministère du commerce. AVEC DEUX PRÉFACES, UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE ET DES NOTES PAR LE TRADUCTEUR. — SECONDE ÉDITION, revue, corrigée et mise au courant des Faits économiques. — 1857. — Un beau et fort volume in-8, contenant beaucoup de matières. 9 fr.

HENRI RICHELOT

CHEF DE BUREAU AU MINISTÈRE DU COMMERCE.

**HISTOIRE DE LA RÉFORME COMMERCIALE EN ANGLETERRE**, avec des ANNEXES étendues sur la législation de douane et de navigation dans le même pays, et sur les résultats de cette Législation. — 2 beaux vol. in-8..... 16 fr.

**L'ASSOCIATION DOUANIÈRE ALLEMANDE**. 1 beau volume in-8. 7 fr. 50

H. SCHERER.

**HISTOIRE DU COMMERCE DE TOUTES LES NATIONS, DEPUIS LES TEMPS ANCIENS JUSQU'A NOS JOURS**, traduite de l'allemand, AVEC L'AUTORISATION DE L'AUTEUR, par MM. HENRI RICHELOT, chef de bureau au ministère du commerce, et CHARLES VOGEL, rédacteur au même ministère, AVEC DES NOTES, par les traducteurs, et UNE PRÉFACE, par M. HENRI RICHELOT. — 1857. — 2 très-forts et beaux volumes in-8, contenant beaucoup de matières..... 18 fr.

C. PECQUEUR.

**THÉORIE NOUVELLE D'ÉCONOMIE SOCIALE ET POLITIQUE**, ou Études sur l'organisation des sociétés. Un très-beau vol. in-8, de 936 pages. 9 fr.

**DE LA PAIX**, de son principe et de sa réalisation. 1 volume in-8.... 7 fr.

**DES ARMÉES** dans leurs rapports avec l'industrie, la morale et la liberté, ou des devoirs civiques des militaires. 1 volume in-8 de 292 pages..... 4 fr.

**DES INTÉRÊTS DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DE L'AGRICULTURE**, et de la civilisation en général, sous l'influence des applications de la vapeur. **Ouvrage couronné par l'Institut de France**. 2<sup>e</sup> édition, 2 forts et beaux volumes in-8..... 12 fr.

ÉTIENNE CHASTEL,

PROFESSEUR A GENÈVE.

**ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'INFLUENCE DE LA CHARITÉ**, durant les premiers siècles chrétiens, et **CONSIDÉRATIONS** sur son rôle dans les Sociétés modernes. — *Ouvrage couronné par l'Académie française*. — 1 beau volume in-8..... 7 fr. 50

EN PRÉPARATION :

**L'ASSOCIATION DOUANIÈRE ALLEMANDE**, ou **LE ZOLLVEREIN**. — DEUXIÈME VOLUME, comprenant sa seconde période, ses crises, son organisation actuelle, et le projet de sa fusion avec l'Autriche ;

PAR M. HENRI RICHELOT,

CHEF DE BUREAU AU MINISTÈRE DU COMMERCE.

---

MICHEL  
CHEVALIER.

COURS  
D'ÉCONOMIE  
POLITIQUE.

DEUXIÈME VOLUME.  
SECONDE ÉDITION.

—  
LEÇONS.

Prix : 9 fr. 50 c.

GAPELLE.

LIBRAIRE-ÉDITEUR.

1858.

---